LA MURAZ

www.lamuraz.com

Bulletin Municipal n° 54

Le mot de Madame le Maire

Chères habitantes, chers habitants

En ce début d'année, je vous présente, au nom de toute l'équipe municipale mes meilleurs vœux, en vous souhaitant une excellente année et surtout une bonne santé. Que cette année 2017 soit belle, douce et agréable pour chacune et chacun d'entre vous, pour vos familles et pour vos proches. Plus que jamais chacun doit jouer son rôle dans notre existence, rôle d'amitié, de paix, de fraternité, de tolérance et de liberté.
Ce sont les vœux les plus chers que je formule pour cette nouvelle année.
Au moment de la lecture de ce bulletin, l'année 2017 sera déjà installée. Je vous souhaite à tous d'avoir pleinement profité de cette période de fêtes, de ces instants magiques pour les yeux et les émotions… sagesse pour les lendemains difficiles !
La période des fêtes donne traditionnellement aux élus locaux la possibilité « d'enchanter » un peu plus le quotidien de leurs concitoyens : à travers les festivités, goûter et colis pour les aînés, arrivée en calèche du Père et de la Mère Noël pour le traditionnel marché de Noël gourmand pour les plus grands, participation et soutien au repas et spectacle de Noël pour les enfants des écoles et aussi à travers les illuminations permettant à chacun de s'éloigner un court moment des tracas de la vie quotidienne. Le magnifique concert autour de l'orgue (organisé par l'association Saint-Antoine), dénommé « concert de Noël » a aussi enchanté la nombreuse assistance et contribué à cette période festive.
L'entrée dans une nouvelle année est un moment particulier où s'expriment des projets et des vœux. Pour résumer en quelques mots l'action municipale, nous avons l'ambition d'agir dans l'intérêt de tous. C'est un chemin long, passionnant mais difficile, vous le savez, nous évoluons dans un contexte économique particulier avec la baisse des aides publiques.
Sur ces quatre dernières années, la dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par la commune est ainsi passée de 131 281 € pour l'année 2013 à 86 112 € en 2016, soit une baisse de près de 35 % .
Le (FPIC) fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. En 2016 ce sont 16 042 € qui nous ont été prélevés…

Je n'ai pas pour habitude de verser dans le pessimisme. Cette situation, qui n'est pas propre à notre commune, nous conduit ainsi à faire preuve d'adaptation. En 2017, plus que jamais nos mots d'ordre seront donc Gestion réfléchie. Les travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire vont débuter à la fin de cette année, voire tout début d'année prochaine. Vous trouverez dans ce bulletin le croquis du futur bâtiment de cet ensemble. Tout naturellement, nous aurons recours à un emprunt. Il vous en sera fait état dans un prochain numéro présentant subventions diverses et financement.

Les fonds frontaliers représentent un joli cadeau de Noël pour les départements et communes de la Haute-Savoie et de l'Ain. Ils atteignent cette année un montant record : plus de 162 millions de francs suisses, soit 101 millions d'euros. 354 050,23 € versés cette année pour notre commune, 370 282,00 € en 2015, 384 461 € versés en 2014, 388 862 € en 2013. Là aussi la baisse est bien réelle et progressive.
Les listes des frontaliers, que nous recevons du Conseil Départemental, ne peuvent plus être ajustées et/ou corrigées. Dorénavant, le calcul de la compensation financière genevoise reversée chaque année à notre commune ne nécessite que le recensement en Mairie des frontaliers ayant la nationalité suisse (Suisses et doubles nationaux). Le recensement des frontaliers titulaires d'un permis G est effectué directement par l'Office cantonal de la population et des migrations, organisme genevois qui délivre lui-même les permis G. Le montant attribué à notre commune sera d'autant plus important si chaque frontalier résidant dans notre commune s'est bien fait recenser. Ce recensement n'a d'ailleurs aucune incidence sur la fiscalité du Frontalier.

Enfin, 2017 sera une année d'élections importantes pour notre pays, les dimanches 23 avril et 7 mai pour les élections présidentielles, les dimanches 11 juin et 18 juin pour les élections législatives ; les élections sont un critère indispensable pour mesurer la vitalité de la démocratie d'un pays. Je vous invite à noter ces dates dans vos agendas…
Vous êtes vivement conviés à la cérémonie des vœux qui aura lieu le samedi 14 janvier 2017 à 19 heures, à la salle polyvalente. Nous partagerons ensemble le verre de l'amitié.

Passionnément je vous souhaite une belle et heureuse année 2017.

Nadine Perinet
Maire
Décembre 2016

« La joie est une saine nourriture »

proverbe chinois

Informations - Sommaire

Cette année encore, notre commune a soutenu l'opération OCTOBRE ROSE.

Au cours de sa vie, une femme sur huit sera confrontée à cette maladie. C'est pour cette raison que depuis 22 ans, Octobre Rose sensibilise le monde entier au cancer du sein, avec des opérations de dépistage, des défilés ou des expositions mettant en avant les malades ou les anciennes malades. Depuis 2004, le dépistage du cancer du sein s'étend aux femmes de plus de 50 ans, invitées à faire une mammographie gratuitement tous les 2 ans. En cas de prédispositions génétiques, ce dernier commence dès 40 ans. Grâce à sa campagne, Octobre rose permet de diagnostiquer près de 16000 nouveaux cas de manière précoce.

Changement au sein de l'équipe municipale

Au cours de l'année une élue de notre équipe a souhaité arrêter sa participation municipale,

Madame Valérie Truchet

Compte-tenu de ses activités professionnelles et de sa situation personnelle qui ont beaucoup évolué depuis les dernières élections municipales, Madame Valérie TRUCHET estime ne plus être suffisamment disponible pour remplir de manière satisfaisante (assiduité et disponibilités) ses fonctions d'élue. C'est pourquoi elle a présenté sa démission en tant que conseillère municipale. Selon les dispositions de l'article L 270 du Code Électoral qui s'applique dans notre commune de plus de 1000 habitants, le remplacement d'un conseiller municipal est garanti par le suivant de la liste sans que les électeurs soient de nouveau invités à voter.

Aussi Mr Fabrice MEUNIER a automatiquement pris ses fonctions de conseiller municipal dès la survenance de la démission de Madame Valérie TRUCHET. Devant prendre en compte son état de santé et sa profession de boulanger, ce dernier n'a pas souhaité rejoindre l'assemblée.

Aussi nous accueillons au sein de notre conseil municipal Cindy JANVRIN, candidate suivante de la liste, à qui je souhaite la bienvenue parmi nous.

N.P.

Vœux de Madame Le Maire:
SAMEDI 14 JANVIER 2017
à la salle polyvalente à 19h00.

Journal communal de La Muraz n° 54
Parution semestrielle gratuite - Tirage 580 exemplaires
Responsable de la publication: Nadine Perinet
Commission du bulletin:
Membres de la commission: Marie-Noëlle Bovagne, Marie-Ange Dupont, Marie-Edith Locher, Etienne Toullec.
Rédacteurs extérieurs de la commission: Gianni Guerini, Comité APE, Eveline Pattay, Viviane Pellet, Nadine Perinet, Yves Jacquemoud, Yoann Thomas, Magali Dupont-Descombes, l'équipe des bénévoles de la bibliothèque.
Impression sur papier recyclé:
Imprimerie Offset Service Dufrêne Reignier - 04 50 43 43 02

Réunion publique: 30 janvier 2017, salle polyvalente
Présentation: PLU 19h30

Sommaire

Le mot de Mme le Maire 1
Sommaire 2
Informations 2
Octobre Rose 2
Comptes rendus des Conseils municipaux ..... 3 à 15
PLU 15
Services techniques: un départ en retraite 16
Services techniques: un tracteur neuf 16
Services techniques : cadeau de fin d'année 17
Jobs d'été à la commune 17
Cérémonie du 11 novembre 18
Réfection du Monument aux morts 18
C'est la rentrée 19
Repas de Noël 19
Rencontre avec l'équipe enseignante 20
Sortie intergénérationnelle à la Maison du Salève 20
Restructuration et extension du groupe scolaire ..... 21 à 22
Goûter des Aînés 23
Colis de Noël 23
Visite de courtoisie 23
Notre téléthon 24
Forum des associations 25
Association Sports et Loisirs 25
Bibliothèque 26
Comité des Fêtes 26
Les'Muriens 27
Salon Fée-main 28
Fête du village 29
Four à pain 30
Marché de Noël 30
Chasse ..... 31 à 32
Quand et comment faire opposition à un chèque ? 33
La loi "Gémapi" va entrer en application 33
Nos déchets 33
Conteneurs enterrés 34
Collecte des textiles 34
Contrat bleu Arve - Portes des Alpes 35
Pollution lumineuse 35
DOREMI 36
Le Syndicat Mixte du Salève (S.M.S.) 37
Les Bornes, Pays du Reblochon 38
Article à venir 39
Bloc-Notes 40

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Liste des membres en exercice :
PERINET Nadine, JACQUEMOUD Yves, GUERINI Gianni, DUPONT Marie-Ange, TOULLEC Etienne, LOCHER Marie-Edith, DURET Jean-Pierre, MEYNET Denis, BOVAGNE Marie-Noëlle, GUERIN Ghislaine, TRUCHET Valérie, LARUAZ Jean-François, VIRET Sylvie, ZANOLLA Christian, JANIN Yannick

Conseil Municipal du 7 juillet 2016

Excusées : Ghislaine GUERIN, Valérie TRUCHET, Sylvie VIRET
Absents : Yannick JANIN - Procuration : 0
Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour (demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'agence de l'Eau), ce que l'assemblée lui accorde.

1. Approbation du compte rendu précédent
Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.
Le Conseil Municipal, en l'absence de remarques et à l'unanimité,
• Approuve le procès-verbal de la séance du 2 juin 2016.

2. Emplois saisonniers
Madame le Maire explique au conseil que :
VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,
VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,
CONSIDÉRANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune, à l'entretien des bâtiments scolaires,
Il y a lieu, de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent (adjoint technique 2e classe) à temps complet à raison de 35 heures de travail par semaine).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
• Décide de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent à compter du 11 juillet 2016 au 31 août 2016,
• Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine,
• Décide que la rémunération sera comprise entre l'IB 340 et l'IB 360,
• Habilite le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

3. État d'assiette des coupes de bois 2017
Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition de Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts de Haute-Savoie, concernant la coupe de bois à asseoir en 2017 en forêt communale relevant du Régime Forestier.
Cette proposition précise les modalités de cette coupe (mise à disposition de l'ONF de ces bois sur pied, vente et exploitation groupées).
Cette coupe représente un volume présumé de 500 m3, issu de la parcelle communale 5 et répond au document d'aménagement de la forêt communale.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
• Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2017 présenté,
• Demande à l'ONF de bien vouloir procéder en 2017 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté,
• Précise, pour les coupes inscrites, la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,
• Autorise le Maire à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour cette coupe vendue sur pied,
• Valide le fait de mettre ces bois sur pied à disposition de l'ONF et de désigner l'ONF comme donneur d'ordre des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de « vente et exploitation groupées » (VEG) sera rédigée,
• Donne délégation à Madame le Maire pour l'accord sur la proposition du contrat (prix et acheteur) et pour la signature de la convention de vente et d'exploitation groupée.

4. Le SAPPEY : prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Cette Commune voisine a informé notre Collectivité de la prescription de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (délibération 332015 du Conseil Municipal en date du 2 décembre 2015).
Conformément à l'article L 132-11 du Code de l'Urbanisme, les représentants de certains établissements publics et de certaines collectivités territoriales, telle notre commune, sont invités à demander à être ou ne pas être consultés au cours de la procédure de révision du PLU.
Les communes du SAPPEY et de LA MURAZ étant limitrophes, il paraît intéressant de se tenir informés d'éventuelles modifications ou évolutions.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
• Décide de demander à être consulté,
• Nomme Monsieur Jean-Pierre DURET, conseiller municipal, pour représenter la Commune de LA MURAZ aux différentes réunions.

5. Dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région d'Annemassienne (SIGCSPRA)
Par arrêté du 17 mai 2016, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a engagé la procédure visant à dissoudre le SIGCSPRA. Notre commune est membre de ce syndicat ainsi que 7 autres Communes et ANNEMASSE-AGGLO.
Les membres sont sollicités pour formuler un accord sur cette dissolution dans un délai réglementaire et pour se prononcer de façon unanime sur la répartition de l'actif (Centre de Secours Principal/Groupement du Genevois) et de l'excédent de clôture.
Les contributions des membres du SIGCSPRA pour le financement des services d'incendie et de secours pouvant être versés directement au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 74), qui gère également en direct les moyens affectés au service, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur la dissolution du SIGCSPRA.
En ce qui concerne la répartition de l'actif, une affectation en

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

propriété à l'un de ses membres permettrait de maintenir en l'état la mise à disposition du SDIS 74, à titre gratuit et illimité, par substitution à la convention (en cours de rédaction) dans le cadre des dispositions relatives à la départementalisation des services d'incendie et de secours (L 1424-17 du CGCT). L'actif étant localisé sur le territoire d'ANNEMASSE AGGLO, et cette dernière représentant 80.34 % de la contribution 2016 au SIGCSPRA, les membres, après concertation ont proposé un transfert de propriété à ANNEMASSE AGGLO pour continuation, à l'identique, de la mise à disposition su SDIS 74. ANNEMASSE AGGLO propose de s'engager à partager, entre les membres du SIGCSPRA, au prorata de leur contribution 2016 au syndicat, le gain éventuel résultant d'une valorisation du site actuel. Ce gain éventuel représente la différence entre les recettes perçues lors de l'opération (cession, reconversion…) et les dépenses engagées à cet effet (démolition, participation au transfert, frais divers…). Ces éléments pourront être aisément attestés par Monsieur le Trésorier Principal à la demande des ayants droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

• Donne son accord pour la dissolution du SIGCSPRA,

• Donne son accord pour le transfert de propriété à ANNEMASSE AGGLO du Centre de Secours Principal/ Groupement du Genevois, situé sur les Communes d'ANNEMASSE et de VÉTRAZ-MONTHOUX,

• Autorise Madame le Maire à signer, si nécessaire, tout acte ou document relatif à ce transfert de propriété à titre gratuit,

• Accepte l'engagement d'ANNEMASSE AGGLO visant à partager entre les membres du SIGCSPRA, à hauteur de leur contribution 2016, l'éventuel gain net obtenu de la valorisation de ces propriétés immobilières, si le SDIS 74 souhaitait y cesser ses activités, et ceci sous le contrôle de la Trésorerie Principale d'ANNEMASSE,

• Accepte l'engagement d'ANNEMASSE AGGLO de tenir informées les Communes membres du SIGCSPRA de toute éventuelle discussion engagée avec le SDIS 74 sur l'évolution du site et de les concerter sur toutes les problématiques relatives à l'organisation du service d'incendie et de secours dont elle aurait connaissance,

• Donne son accord pour formaliser ces dispositions dans une convention à intervenir avec les autres membres du SIGCSPRA et autorise Madame le Maire à la signer,

• Donne son accord pour la répartition de l'excédent financier de clôture du syndicat au prorata de la contribution 2016 de chacun de ses membres soit ARBUSIGNY (1 %), ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME (1.26 %), FILLINGES (3.11 %), MONNETIER-MORNEX-ESSERTS-SALEVE (2.24 %), LA MURAZ (1 %), NANGY (1.51 %), PERS-JUSSY (2.64 %), REIGNIER (6.90 %) et ANNEMASSE AGGLO (80.34 %).

6. Motion de soutien aux deux Groupements Hospitaliers de Territoire

L'article 107 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé oblige les hôpitaux à adhérer à un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), l'objectif prévu par la loi étant de mutualiser les activités entre les hôpitaux, de conforter une offre de proximité et d'avoir une qualité de prise en charge des patients identiques entre les différents établissements du groupement.

Pour la Haute-Savoie, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne - Rhône-Alpes avait initialement prévu un découpage équilibré du département en deux zones. Le Groupement Nord associe les Hôpitaux du Léman (HDL), les Hôpitaux du Pays de Mont-Blanc (HDPMB) et le Centre Hospitalier Alpes-Léman (CHAL) ainsi que l'EPSM de La Roche-sur-Foron et les hôpitaux locaux (CH Andrevetan ; CH Dufresne Sommeiller et CH Reignier). Le Groupement Sud associe, quant à lui, les Centres Hospitaliers d'Annecy, de Saint Julien en Genevois et de Rumilly.

Dans un courrier en date du 11 mai 2016, l'ARS a fait part de son souhait de voir ces deux GHT fusionner à l'horizon du 30 juin 2017 pour une opérationnalité totale au 31 décembre 2017.

Le contenu de ce courrier soulève de nombreux questionnements concernant le projet médical de l'ARS pour notre territoire alors qu'un travail considérable a été réalisé pour parvenir à la construction du GHT Nord.

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu le courrier de l'ARS adressé le 11 mai 2016 et reçu le 13 mai 2016, informant les Présidents des Conseils de Surveillance (CS), Présidents des Commissions Médicales d'Établissement (CME) et les directeurs concernés du souhait de l'ARS, après la constitution de deux GHT (Haute-Savoie Nord et Haute-Savoie Sud) au plus tard le 1er juillet 2016, de parvenir à la construction d'un seul GHT pour l'ensemble de la Haute-Savoie issu de la fusion des deux GHT à l'horizon 2017,

Considérant le travail considérable déjà accompli et actuellement encore en cours et les efforts de mutualisation réalisés par l'ensemble des sept établissements en matière de coopération administrative, technique, sur le plan médical et financier pour parvenir à la rédaction d'une convention constitutive du GHT Nord avant le 1er juillet 2016,

Considérant que les contraintes géographiques, démographiques, économiques des différents bassins de vie ainsi que la spécificité montagne particulièrement marquée dans le nord de la Haute-Savoie, la population pouvant doubler en hiver sur cette partie du territoire, militent pleinement en faveur de la mise en place de deux GHT, l'un au nord et l'autre au sud du département,

Considérant que l'ARS impose un calendrier trop contraint et absolument insoutenable pour acter la fusion du GHT Nord et du GHT Sud,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

• Soutient, dans un souci d'accès aux soins de tous les citoyens sur l'ensemble de notre département, le maintien de deux Groupements Hospitaliers de Territoire en Haute-Savoie (Haute-Savoie Nord et Haute-Savoie Sud) et plus particulièrement le principe d'un GHT Nord qui s'articulerait autour du Centre Hospitalier Alpes Léman, des Hôpitaux du Léman et des Hôpitaux du Mont-Blanc.

7. Demande de subvention auprès de Conseil Général de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau

Institué par la loi d'orientation foncière no 67-1253 du 30 décembre 1967 (LOF) sous la dénomination schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, puis dénommé schéma directeur (SD) depuis la loi du 7 janvier 1983, ce document fixe les orientations stratégiques d'un territoire concerné et détermine, sur le long terme, la destination générale des sols.

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Il permet de coordonner les programmes locaux d'urbanisation avec la politique d'aménagement du territoire en prenant en considération les programmes de l'état, des collectivités locales ainsi que des établissements et services publics.
Il doit tenir compte des risques naturels et technologiques.
Il n'a pas de caractère réglementaire mais est une étude obligatoire pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Cette étude peut être subventionnée pour partie par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et par l'Agence de l'Eau.
Madame le Maire propose donc à l'assemblée la réalisation de ce document et demande l'autorisation de solliciter les aides susceptibles d'être accordées à notre Collectivité.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
• Accepte la réalisation de l'étude des eaux pluviales,
• Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet,
• Sollicite les aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie,
• Autorise le Conseil Départemental à percevoir pour le compte de la collectivité la subvention attribuée par l'Agence de l'eau et à la lui verser dans le cadre du guichet unique.

8. Décisions prises par délégation

Déclaration d'intention d'aliéner :
Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur l'aliénation énoncée ci-dessous :
- parcelles E 1193, 1392,1529 et 1530, situées au lieudit « Les Biollettes ».

9. Commissions communales

- Concours d'architectes :
Réunion du 03/06/2016
Assisté de deux membres du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), le jury composé de 4 élus de la commission scolaire et de deux architectes (l'un du CAUE, l'autre de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques) a sélectionné 3 cabinets autorisés à concourir pour le projet de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire.
Ces cabinets sont :
- Cabinet Wolff - 74650 CHAVANOD
- Cabinet Composite - 38000 GRENOBLE
- Cabinet De Jong - 74940 ANNECY-LE-VIEUX
Réunion du 17/06/2016
Ces trois cabinets ont été reçus simultanément par la commission Construction de Groupe Scolaire assistée de deux membres du CAUE pour poser toutes les questions qu'ils ont jugées utiles afin de dessiner leur projet. Ils ont maintenant jusqu'au 23 septembre 2016 pour le remettre en Mairie.

10. Questions diverses

Salle polyvalente
Un collectif d'habitants du hameau de Cologny a déposé un courrier en mairie évoquant les nuisances engendrées par les utilisations de la salle polyvalente : nuisances sonores, stationnement de véhicules sur leur propriété, irrespect…
Une attention particulière est portée sur les utilisations actuelles. Une réponse leur sera adressée leur indiquant les mesures mises en place (règlement, consignes, cautionnement, affichage…), voire des recommandations à leur préconiser.
Sentier de Cologny
En collaboration avec le Syndicat Mixte, la mise en place de l'ouverture de ce sentier est en cours d'étude. Une rencontre avec un propriétaire riverain a eu lieu ce mardi. La commune sollicite le passage sur sa propriété, qu'elle formalisera, en cas d'accord du propriétaire, par une convention.

Conseil Municipal du 6 septembre 2016

Excusés : Ghislaine GUERIN, Yannick JANIN, Denis MEYNET, Etienne TOULLEC, Valérie TRUCHET
Absents : 0 - Procuration : 0

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.
Le Conseil Municipal, en l'absence de remarques et à l'unanimité,
• Approuve le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2016.

2. Renouvellement PEFC

La certification PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification schemes) est un standard d'exploitation de forêts durablement gérées.
Elle apporte à l'utilisateur un certain nombre de garanties : plantation de nouveaux arbres à chaque coupe, espacement entre les arbres, meilleure gestion du bois, respect des espèces protégées, respect de la faune et de la flore, respect des travailleurs du bois… Elle garantit ainsi au client final que l'entreprise utilise et vend du bois issu de forêts durablement gérées. Chaque maillon de la chaîne doit donc être certifié (forêt, scierie, entreprises de transformation, fabrication, négoce…).
Madame le Maire rappelle que notre commune a renouvelé son adhésion à cette certification pour 4 années en 2012. Elle propose à l'assemblé de la conserver afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
• décide :
- de renouveler son adhésion à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'Association PEFC Rhône-Alpes de Certification forestière et d'accepter que cette adhésion soit rendue publique ;
- de s'engager à respecter le cahier des charges du propriétaire forestier de la Région Rhône-Alpes ;
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci ;
- de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient lui être demandées par PEFC Rhône-Alpes en cas de non-conformité de ses pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire ;
- d'accepter qu'en cas de non mise en œuvre par ses soins des mesures correctives qui pourraient lui être demandées, il s'exposerait à être exclu du système de certification PEFC Rhône-Alpes ;

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

- de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ;
- de s'engager à honorer la cotisation à PEFC Rhône-Alpes ;
- de signaler toute modification concernant la forêt communale.

Madame le Maire rappelle à l'ONF de mettre en œuvre les engagements pris par la collectivité dans le cadre de son adhésion à PEFC Rhône-Alpes sur les terrains relevant du régime forestier.

3. Convention avec le Département pour les travaux sur la RD 48 – Secteur de Cologny

Depuis plusieurs mois et notamment lors de ses réunions des 23 septembre 2015 et 16 avril 2016, la commission voirie a travaillé sur l'aménagement de la Route du Mont Salève : RD 48 secteur de Cologny.

Des plans ont été établis et la commission Voirie, Infrastructures Routières et Bâtiments du Conseil Départemental a émis un avis favorable sur ce projet.

Afin que le marché à procédure adapté et les travaux puissent être lancés, il convient de conventionner avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Madame le Maire donne lecture des principaux points de cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Approuve les termes de cette convention,
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention.

4. Création du Pôle Métropolitain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5731-1 et suivants, L 5721-1 et suivants, L. 5214-1 et suivants, L. 5211-17 et L. 5214-27,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 novembre 1993 créant la Communauté de Communes de Arve et Salève,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2010-207 des Préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie en date du 14 janvier 2010 portant création de l'ARC Syndicat mixte,

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0015 du 25 mars 2016 portant adoption du schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute-Savoie,

Vu la délibération du Comité Syndical de l'ARC Syndicat mixte en date du 19 mai 2016,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22 juin 2016 approuvant la création du Pôle métropolitain du Genevois français, le projet de statuts et la mise en conformité des statuts de ladite communauté de communes par une procédure d'extension de ses compétences,

Vu le projet de statuts ci-joint,

Madame le Maire expose :

• Le Genevois français, périmètre du Pôle métropolitain, fait partie intégrante d'une métropole transfrontalière, le Grand Genève qui compte près d'un million d'habitants. Le Genevois français constitue une aire urbaine cohérente au contexte transfrontalier spécifique, marquée par l'influence et l'attractivité de Genève. Ce territoire de 120 communes situées dans l'Ain et la Haute-Savoie est composé de 8 intercommunalités dont deux communautés d'agglomération. Il compte à ce jour près de 400000 habitants et 115000 emplois. Avec un taux de croissance de 2.1 % par an depuis 10 ans, le Genevois français connaît un rythme de croissance démographique parmi les plus importants d'Europe : il accueille plus de 10000 habitants supplémentaires par an. Il est marqué également par un rythme de création d'emplois soutenu, parmi les plus importants de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Pour réaliser les équipements et services nécessaires aux habitants et aux entreprises du Genevois français, pour exister au sein de la Région Auvergne Rhône-Alpes, pour engager des politiques publiques efficaces et répondre au défi métropolitain, le Genevois français doit renforcer ses capacités d'impulsion, de coordination et de négociation. Il s'agit d'assurer un développement plus équilibré du territoire au sein du Grand Genève, notamment en termes de logements, d'emplois, de mobilité, d'urbanisme, de développement économique. Cela passe par le renforcement de son champ de compétences, dans trois domaines d'action ciblés et lisibles : la mobilité ; l'aménagement du territoire et la transition énergétique ; le développement économique.

Il s'agit avec le Pôle métropolitain de mettre en œuvre des réponses adaptées aux enjeux métropolitains du Genevois français en matière d'attractivité du territoire, de développement économique, de cohésion sociale, de préservation de la qualité de vie et de l'environnement, au travers d'un rééquilibrage et d'une meilleure maîtrise du développement du Grand Genève.

Les missions du Pôle métropolitain sont simples : développer la concertation et l'action coordonnée des intercommunalités membres, être force de proposition et d'action, renforcer la capacité de négociation au sein du Grand Genève et de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Ainsi, le Pôle métropolitain permettra de conduire des partenariats solides et pérennes avec l'Europe, l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes, les Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie et les différents partenaires suisses.

• Conformément aux dispositions de l'article L. 5731-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le pôle métropolitain est un établissement public constitué par accord entre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale.

Le pôle métropolitain peut regrouper, sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprenant au moins un établissement public de coopération intercommunale de plus de 50000 habitants limitrophe d'un État étranger.

• En l'espèce, il est envisagé de constituer un Pôle métropolitain du Genevois français entre :

- la Communauté d'agglomération d'ANNEMASSE LES VOIRONS,
- la Communauté de communes du PAYS DE GEX,
- la Communauté de communes du GENEVOIS,
- la Communauté de communes FAUCIGNY-GLIERES,
- la Communauté de communes du PAYS ROCHOIS,
- la Communauté de communes du PAYS BELLEGARDIEN,
- la Communauté de communes ARVE ET SALEVE,
- la future Communauté d'agglomération du « CHABLAIS » (dénomination non définitive) qui sera issue de la procédure de fusion actuellement menée entre la Communauté de communes du BAS-CHABLAIS et la Communauté de

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

communes des COLLINES DU LEMAN avec intégration de la Commune de THONON-LES-BAINS.
Le pôle métropolitain du Genevois français sera doté de compétences en matière de coopération transfrontalière, mobilité, aménagement et développement du territoire, transition énergétique et développement durable, développement économique et attractivité. Ces compétences sont décrites et précisées dans le projet de statuts ci-après annexé.
Compte tenu des compétences dévolues au pôle métropolitain, la Communauté de communes devra toutefois procéder à une mise en conformité de ses statuts, par la mise en œuvre d'une procédure d'extension de compétences, avant la création effective du pôle métropolitain au cours du premier trimestre 2017 (date prévisionnelle).
Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article L. 5214-27 du CGCT, l'adhésion de la Communauté de Communes au Pôle métropolitain devra être approuvée par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes (à savoir deux tiers au moins des Conseils Municipaux des Communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils Municipaux des Communes représentant les deux tiers de la population). Cette majorité doit, le cas échéant, comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.
- Ces deux conditions (accord des Communes membres sur l'adhésion de la Communauté de Communes au pôle métropolitain et extension des compétences de ladite Communauté de Communes) devront être remplies pour pouvoir procéder à la création effective du pôle métropolitain au cours du premier trimestre 2017 (date prévisionnelle).
- Au plan procédural, il n'existe pas, en droit actuel, de procédure de transformation d'un syndicat mixte en pôle métropolitain. Il convient donc d'appliquer une procédure de création ex nihilo du pôle métropolitain.
- En termes de fonctionnement, le Pôle métropolitain du Genevois français sera soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes fermés prévus à l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Par dérogation et en vertu de l'article L. 5731-3 § 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est expressément prévu que la répartition des sièges du Comité Syndical entre les EPCI à fiscalité propre membres doit tenir compte du poids démographique de chacun des membres. Aucun des membres ne peut disposer de plus de la moitié des sièges et chacun d'entre eux doit disposer d'un siège au moins.
- Enfin, il est précisé que la présente procédure, visant à la création d'un Pôle métropolitain, donnera lieu à la mise en œuvre d'une procédure concomitante de dissolution de l'ARC Syndicat mixte. Les modalités financières de la dissolution seront fixées par accord entre le Comité Syndical de l'ARC et les organes délibérants des membres.
- Le Conseil Communautaire d'Arve et Salève a approuvé lors de sa séance du 22/06/2016 : la création du pôle métropolitain et l'extension de ses statuts pour une mise en conformité, les projets de statuts du pôle métropolitain et de l'intérêt métropolitain

Compte tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent, le Maire invite le Conseil Municipal à approuver la création du Pôle métropolitain du Genevois français et le projet de statuts du pôle métropolitain et la mise en conformité des statuts de la Communauté de communes par une procédure d'extension de ses compétences et de la dissolution de l'ARC Syndicat mixte.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
• APPROUVE la création du Pôle métropolitain du Genevois français sous réserve de :
- l'accord de la majorité qualifiée des membres sur l'adhésion de la Communauté de Communes Arve et Salève au Pôle métropolitain,
- la mise en conformité des statuts de ladite Communauté de Communes par une procédure d'extension de ses compétences
- la dissolution de l'ARC Syndicat mixte,
• APPROUVE, sous les trois réserves ci-dessus mentionnées, le projet de statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ci-joint,
• AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. SAGE ARVE

Vu, le Code de l'Environnement et notamment les articles L.212-3 à L.212-6, L.213-12 et R.212-26, R.212-46 et R.212-47,
Vu, l'arrêté n° DDEA-2009.796 du 6 octobre 2009, fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve (SAGE),
Vu, l'article 9 des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau (CLE), adopté par la délibération n° 2010-01 le 27 septembre 2010 et désignant le SM3A comme structure porteuse du SAGE,
Vu, l'arrêté n° 12-007 du 10 janvier 2012 reconnaissant le périmètre d'intervention du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) en tant qu'établissement public territorial de bassin (EPTB),
Vu, l'arrêté n° DDT-2016.0652 du 18 avril 2016, portant désignation des membres de la CLE du SAGE,
Vu, la délibération de la CLE n° 2016-003 du 29 avril 2016 désignant M. Martial Saddier président de la CLE,
Vu, la délibération de la CLE n° 2016-010 du 30 juin 2016 relative à validation du projet de SAGE par la CLE,
Vu, le courrier de M. Martial Saddier, président de la CLE, en date du 15 juillet 2016, sollicitant l'avis du SM3A dans le cadre de la phase de consultation du SAGE régie par l'article R.212-32 du Code de l'Environnement,
Considérant les éléments de contexte suivants :
Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente qui fixe des orientations générales et dispose d'une portée juridique importante. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.
Il doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Une fois approuvé, le règlement du SAGE et ses documents cartographiques sont eux-mêmes opposables aux tiers.

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Les décisions dans le domaine de l'eau doivent être également compatibles ou rendues compatibles avec le Plan d'Aménagement de Gestion Durable (PAGD). Les documents d'urbanisme doivent notamment être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.
Il est élaboré et voté par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Une fois le projet validé, le projet de SAGE est soumis à la consultation des Collectivités, des Chambres Consulaires, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et du comité de bassin. À la suite de quoi, le projet accompagné de son rapport environnemental sera soumis à enquête publique pour une durée de 2 mois. Le SAGE de l'Arve sera ensuite approuvé ou non par arrêté préfectoral avant d'entrer dans sa phase de mise en œuvre.
Considérant le contenu du projet de SAGE validé par la CLE le 30 juin 2016 et mis à disposition à l'adresse suivante http://www.sage-arve.fr/:
• Un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) qui fixe les objectifs, orientations et dispositions du SAGE et ses conditions de réalisation,
• Un règlement, qui édicte les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD,
• Un atlas cartographique qui contient les documents cartographiques accompagnant le PAGD et le règlement.
Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable ou défavorable au projet de Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve dans sa version validée par la CLE le 30 juin 2016.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
• Émet un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve dans sa version validée par la CLE le 30 juin 2016,
• Demande à Madame le Maire de notifier la présente délibération à la CLE du SAGE et l'autorise à signer tout document afférent.

6. Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,
Vu les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'article L.5212-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.5211-17 et L.5211-18 relatifs aux transferts de compétences et à la modification du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2012/356-0024 en date du 24 décembre 2012 portant création du Syndicat modifié par les arrêtés préfectoraux n° 2013364-0020 du 30 décembre 2013 et l'arrêté PREF/DRCL/BCLB/2015-0046 du 26 novembre 2015 approuvant l'extension du périmètre et la modification des statuts du syndicat,
Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe n° 13/47 du 15 juin 2016 approuvant les modifications de ses statuts, notamment les points suivants:
- substitution de la Commune de Contamine-sur-Arve par la Communauté de Communes de Faucigny-Glières pour la compétence "Rivières" (arrêté préfectoral, substitution de plein droit)
- modification de la compétence "rivière" afin de tenir compte des réformes sur la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- prise de compétence eau potable pour 8 communes après la dissolution du SIEPA à compter du 01/01/2017 (syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement de Peillonnex et alentours)
Considérant l'invitation de Monsieur le Président du Syndicat des Rocailles et de Bellecombe à notre collectivité afin d'émettre un avis sur ces modifications,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
• Décide d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe,
• Demande à Madame le Maire de transmettre cette décision à Monsieur le Président du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe.

7. Décisions prises par délégation

Déclaration d'intention d'aliéner:
Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur l'aliénation énoncée ci-dessous:
- parcelles E 396, 1896,1529 et 1898, situées au lieudit « La Mouillette ».
Schéma Directeur des Eaux Pluviales (SGEP): choix d'un cabinet d'étude
Les accusés de réception des demandes de subventions ont été reçus de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Le choix du prestataire s'est porté sur le cabinet NICOT. Les travaux vont pouvoir commencer.
Cabinet NICOT
74550 CHAVANOD ..... 24 960,00 € HT
Cabinet PROFILS ÉTUDES
74000 ANNECY..... 26 500,00 € HT
Cabinet ECR ENVIRONNEMENT
73420 VIVIERS-DU-LAC..... non disponible.

8. Commissions communales

Commissions urbanisme – Dossier PLU
Les 12/07 et 05/08/2016, la prochaine est programmée le 7/09/2016.
Commissions urbanisme – Dossiers en cours
Les 12/07 et 05/08/2016, la prochaine est programmée le 7/09/2016.
Commission service technique
Le 30/08/2016.
Compte tenu de son ancienneté (1990), le tracteur Renault MI 754 devient poussif et non fiable, notamment en période de déneigement (voir délibération 2014 07 02).
La commission a étudié son remplacement (neuf ou d'occasion) et a opté pour un tracteur de type agricole avec étrave. Les crédits ont été prévus au budget principal 2016. Le marché à procédure adapté est en cours de finalisation.
La commission propose aussi l'achat d'un broyeur pour entretenir les chemins (entretien des endroits où l'épareuse ne peut pas passer). L'abandon du désherbage chimique est aussi une des raisons du choix de ce matériel.
La période de doublon entre un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite et son remplaçant est terminée.

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Après un nettoyage de fond par les employés communaux, le jeu de boules situé vers le terrain de sport a retrouvé sa vocation initiale. Dans l'avenir une clôture sera réalisée pour le protéger.
La deuxième campagne de fauchage suit son cours. La qualité de la finition a été rapportée.

9. Questions diverses
Rentrée scolaire
107 enfants inscrits cette année (dont deux enfants de la même fratrie de Monnetier-Mornex car l'un d'entre eux a exceptionnellement bénéficié d'une dérogation pour raison médicale) – pas de fermeture de classe pour l'heure.
Une signalétique (silhouette d'enfant) a été mise en place aux abords de l'école pour appeler les conducteurs à ralentir. Elle a été réalisée par les services techniques et mise en couleur par l'une de nos élus… remerciements.
Salle polyvalente (suite de la séance précédente)
Une réponse a été adressée au collectif des habitants de Cologny. Madame le Maire en donne lecture à l'assemblée.
Sentier de Cologny – suite de la séance précédente
Le Syndicat Mixte du Salève a balisé l'ancien chemin sur sa partie basse (voie communale n° 28 dite « Chemin des bois de Cologny » menant de Cologny à la Biollitte) et a établi la convention liant la commune, des propriétaires indivis et ce syndicat.
Le prolongement de ce sentier pourra aussi être à nouveau ouvert (en passant par le hameau de « Chez Briard » et le chemin de la Joie pour arriver à La Croisette) : travail plus important toutefois et nécessitant de solliciter de nombreux propriétaires privés, donc de plus longue haleine… à suivre…
Partie civile – suite séance de juin 2016
Le concitoyen condamné pour injures et diffamation à 300 € de dommages et intérêts et 2 x 38,00 € pour les frais par le tribunal de police a fait appel.
L'affaire est prochainement appelée devant la chambre correctionnelle de la cour d'appel de Chambéry.
Travaux sur le monument aux morts
Les gravures et ornements de cet édifice deviennent difficiles à lire.
Des devis ont été demandés à des entreprises susceptibles de remettre en état ce monument qui participe au devoir de mémoire des disparus de la commune.
Avis favorable de l'assemblée.
Conteneurs semi-enterrés
Le marché à bons de commande lancé par la Communauté de Communes a abouti.
Quatre conteneurs vont prochainement être implantés à la Biollitte.
D'autres points de collecte sont à réfléchir en fonction de leur proximité avec les habitants, leur facilité d'accès par les voiries, l'espace disponible pour le stationnement et/ou les manœuvres… voire leur association avec les conteneurs de tri sélectif.
Un point sera accessible aux personnes à mobilité réduite.
Ponts de la commune
Une surveillance est apportée à ces ouvrages qui vont nécessiter un entretien :
- Pont de « Chez Mollière » : des poutrelles métalliques ont subi les affres du temps. Elles ont bénéficié d'un bon dérouillage et d'une application de peinture antirouille.
- Pont sur l'ancien chemin de « Champ Bolliet » : le remplacement de pierres et le jointoiement sur l'ensemble de l'ouvrage sont à prévoir
- Pont de « La Meunière » : une restauration a été entreprise sur un côté du pont, au-dessous du tablier, l'autre est à prévoir.
Des devis seront demandés.
Noyau de Raccordement Optique
Les travaux portés par le Syane, compétent pour le développement des réseaux électroniques, vont débuter prochainement. Un local technique de 23,76 m² va être construit au lieudit « Chez Patois », en bordure de la RD 15.
Fauchage raisonné
Une élue rapporte que les bienfaits du fauchage raisonné sont quelque peu remis en cause (cette pratique favoriserait la prolifération de certaines essences telles que les chardons et l'ambroisie).

Conseil Municipal du 6 octobre 2016

Excusés : Ghislaine GUERIN, Yannick JANIN, Valérie TRUCHET, Christian ZANOLLA
Absents : 0 - Procuration : 0

1. Approbation du compte rendu précédent
Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.
Le Conseil Municipal, en l'absence de remarques et à l'unanimité,
• Approuve le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2016.

2. Conventions d'utilisation des locaux communaux
Madame le Maire informe l'assemblée que des locaux communaux sont utilisés de façon régulière par les associations communales suivantes :
- l'Association des Parents d'Élèves :
• le Portakabin pour l'activité garderie périscolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 h 30 à 8 h 50 et de 16 h 30 à 18 h 30 et le mercredi de 7 h 30 à 8 h 50
• le restaurant scolaire pour la cantine les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10 h 00 à 15 h 00.
- l'Association Sports et Loisirs :
• la salle polyvalente (salle de réunion du haut)
- les lundis de 16 h 30 à 20 h 15
- un mercredi après-midi par mois (ateliers Nature et Découverte) de 14 h 00 à 16 h 30
- un samedi matin par mois (ateliers Couture) de 8 h 30 à 12 h 30
• la salle polyvalente (grande salle du bas)
- les mardis de 18 h 00 à 22 h 00
- les mercredis de 08 h 30 à 11 h 30
- les jeudis de 18 h 00 à 21 h 00.
• la salle de motricité
- les mardis de 16 h 40 à 18 h 00
- les jeudis de 16 h 40 à 18 h 00.
Pour définir les conditions de mise à disposition de ces bâtiments à titre gracieux, elle propose une convention liant la commune et chacune de ces associations, qui en acceptent les termes.

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Elle demande à l'assemblée l'autorisation de signer ces conventions.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
• Approuve ces projets de convention
• Autorise Madame le Maire à signer ces conventions.

3. Subvention aux associations

De nombreuses associations ont adressé une demande de subvention en cours d'année.
Madame le Maire présente ces correspondances, indique les principales informations qu'elles comportent et lance la concertation au sein de l'assemblée qui en débat.
Au vu de ces demandes (nombre, montants, intérêt que ces associations présentent pour certains habitants de la commune ou du soutien que le Conseil Municipal souhaite leur apporter), la liste des bénéficiaires retenus et des sommes leur étant respectivement allouées est ainsi dressée :

Nom de l'association	Attribution
Anciens combattants REIGNIER	100,00 €
Alzheimer Haute-Savoie	100,00 €
APE (Divers)	168,10 €
APE Association des Parents d'Élèves (fonctionnement)	17 463,78 €
Association des accidentés de la vie	50,00 €
Association des familles des traumatisés crâniens	50,00 €
Association des Paralysés de France	100,00 €
Association Française des sclérosés en plaques	50,00 €
Association Française des Sclérosés en Plaques	50,00 €
Banque alimentaire de Haute-Savoie	110,00 €
BTP CFA AIN	25,00 €
Centre Régional Léon Bérard	100,00 €
De l'Ombre à la Lumière	50,00 €
Groupe d'Intervention et de Secours de la Haute-Savoie	80,00 €
Handifestif Reignier	50,00 €
La Ligue contre le Cancer	75,00 €
Locomotive (enfants leucémiques)	50,00 €
MFR de Bonne (74)	75,00 €
MFR de Chaumont (38)	25,00 €
MFR Le Belvédère - Sallanches (74)	25,00 €
Mutame	39,00 €
Protection civile de Haute-Savoie	50,00 €
Souscription Verdun 2016 : Forêt d'exception	50,00 €
Souvenir Français	100,00 €
TOTAL	20 166,30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
• Vote ces subventions,
• Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2016.

4. Modifications de postes

Madame le Maire informe l'assemblée que compte tenu du départ d'un agent employé depuis moins d'un an et de surcroît à temps non complet, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de son emploi d'adjoint technique.
Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle en modifie sa durée initiale de plus de 10 %.
Le nouvel agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien des locaux du groupe scolaire ou autres bâtiments communaux et encadrement des enfants durant le temps des activités périscolaires (NAP).
Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 22 septembre 2016,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
• Supprime l'emploi d'adjoint technique à temps non complet créé initialement pour une durée de 16h00 heures par semaine (69.33/151.67e) par délibération du 5 novembre 2015,
• Crée un emploi d'adjoint technique à temps non complet pour une durée de 12.34 heures par semaine (53.47/151.67e) à compter du 1er novembre 2016, au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (grade des adjoints techniques de 2e ou de 1ère classe, ou grade des adjoints techniques principaux de 1ère ou 2e classe),
• Dit que cet emploi pourra être occupé par un agent titulaire ou un agent non titulaire au vu de l'application des articles 3-1 à 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
• Modifie ainsi le tableau des emplois,
• Inscrit au budget les crédits correspondants.

Madame le Maire informe l'assemblée que compte tenu de la réorganisation de l'emploi d'un poste d'ATSEM, il convient de modifier sa durée hebdomadaire de service (plus de temps d'entretien des locaux).
Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle en modifie sa durée initiale de plus de 10 %.
Cet emploi pourrait être occupé par un agent titulaire ou contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans renouvelable dans la limite de 6 ans au vu de l'application de l'article 3-3-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : aide à l'accueil des enfants de l'école maternelle

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

(habillage, déshabillage et propreté), assistance aux enseignants pendant le temps scolaire (assistance éducative, aide à l'animation d'ateliers…) préparation et entretien du matériel pédagogique et des locaux de la classe maternelle et encadrement des enfants durant le temps des activités périscolaires (TAP), surveillance des enfants, entretien des locaux.
Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
Vu l'avis favorable du Comité Technique paritaire du 22 septembre 2016,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
• Supprime l'emploi d'ATSEM à temps non complet créé initialement pour une durée de 14.08 heures par semaine (61.61/151.67e) par délibération du 10 juillet 2014,
• Crée un emploi d'ATSEM à temps non complet pour une durée de 15.99 heures par semaine (69.29/151.67e) à compter du 1er novembre 2016, au cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles (grades : 1ère classe, principal de 1ère classe ou principal de 2e classe),
• Dit que cet emploi pourrait être occupé par un agent titulaire ou contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans renouvelable dans la limite de 6 ans au vu de l'application de l'article 3-3-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, titulaire ou non du CAP « Petite Enfance » ou du concours d'ATSEM,
• Modifie ainsi le tableau des emplois,
• Inscrit au budget les crédits correspondants.

5. Rapport annuel du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe

Madame le Maire rappelle que l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) adresse au Maire de chacune de ses communes membres, annuellement avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'année écoulée, accompagné du compte arrêté par l'organe délibérant de la structure intercommunale.
Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Rocailles et de Bellecombe a transmis ces documents pour l'année 2015.
Elle en donne lecture partielle et rappelle les compétences de cet établissement en matière d'assainissement (collectif et individuel) et d'eau potable.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
• Adopte ce rapport,
• Informe qu'il est tenu à la disposition du public au secrétariat.

6. Commissions communales

Commissions urbanisme – Dossier PLU
La séance du 7/09/2016 s'est attachée au volet « agriculture ».

7. Questions diverses

Visite de courtoisie
Le corps enseignant et les ATSEM ont répondu à l'invitation de Madame le Maire. Cette rencontre conviviale a eu lieu le 30 septembre 2016 en mairie, tissant un lien constructif et bienveillant entre les équipes municipales et enseignantes.
Partie civile – suite séance de septembre
Notre concitoyen ayant saisi la chambre correctionnelle de la cour d'appel n'a pas respecté la forme pour cette procédure. Son appel n'a pu aboutir. C'est le jugement du tribunal de police qui demeure exécutable.
Site internet
Il a connu quelques dysfonctionnements ces derniers temps. Une nouvelle organisation est en train de se mettre en place.
Concours fleurissement
Les mains vertes expertes sont constantes et aussi chevronnées les unes que les autres sur la commune : les récipiendaires sont quasiment immuables d'années en années… La répartition des récompenses et leur distribution vont elles être différemment organisées à partir de 2016. La valeur globale des prix sera moindre (veillant ainsi à une diminution des dépenses publiques) et répartie à parts égales entre les lauréats.

Liste des membres en exercice :

PERINET Nadine, JACQUEMOUD Yves, GUERINI Gianni, DUPONT Marie-Ange, TOULLEC Etienne, LOCHER Marie-Edith, DURET Jean-Pierre, MEYNET Denis, BOVAGNE Marie-Noëlle, GUERIN Ghislaine, LARUAZ Jean-François, VIRET Sylvie, ZANOLLA Christian, JANIN Yannick, Cindy JANVRIN

Conseil Municipal du 3 novembre 2016

Excusés : Ghislaine GUERIN, Yannick JANIN, Jean-François LARUAZ
Absents : 0 - Procuration : 0

Préambule

Compte tenu de ses activités professionnelles et de sa situation personnelle qui ont particulièrement évolué depuis les dernières élections municipales, Madame Valérie TRUCHET estime ne plus être suffisamment disponible pour remplir de manière satisfaisante (assiduité et disponibilités) ses fonctions d'élue. C'est pourquoi elle a présenté sa démission en tant que conseillère municipale en date du 6 octobre 2016.
Selon les dispositions de l'article L 270 du Code Électoral qui s'applique dans notre commune de plus de 1000 habitants, le remplacement d'un conseiller municipal est garanti par le suivant de la liste sans que les électeurs soient de nouveau invités à voter.
Aussi M. Fabrice MEUNIER a automatiquement pris ses fonctions de conseiller municipal dès la survenance de la démission de Madame Valérie TRUCHET. Devant prendre en compte son état de santé et de sa profession de boulanger, ce dernier ne souhaite pas rejoindre l'assemblée actuellement.
Aussi accueillons-nous aujourd'hui Cindy JANVRIN, candidate suivante de la liste.
Madame le Maire lui souhaite la bienvenue et remercie ses trois colistiers, en saluant particulièrement l'appui et les conseils juridiques que Madame Valérie TRUCHET a généreusement et gracieusement apportés à la collectivité.
Compte tenu de l'arrivée d'une demande de subvention (Les

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Amis des Sentiers) et d'informations relatives à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour, ce que l'assemblée lui accorde.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal, en l'absence de remarques et à l'unanimité,

• Approuve le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2016.

2. Subvention Aide à Domicile en Milieu Rural

Cette association a adressé une demande de subvention de 851,64 € en cours d'année.

Madame le Maire indique les principales informations qu'elles comportent et lance la concertation au sein de l'assemblée qui en débat.

Au vu de l'intérêt que cette association présente pour certains habitants de la commune et du soutien que le Conseil Municipal souhaite lui apporter, l'assemblée donne son accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

• Vote cette subvention,

• Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2016.

3. Subvention Les Amis des Sentiers

Cette association vient d'adresser une demande de subvention.

Madame le Maire rappelle que compte tenu de son intervention sur la commune, indirecte par le passé et directe dans le futur puisque le sentier des Bois de Cologny va être à nouveau ouvert, cette association démontre pleinement l'intérêt public de son action.

L'assemblée débat de son montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

• Vote une subvention de 150,00 € pour cette association,

• Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2016.

4. Restructuration et extension du groupe scolaire : choix du Cabinet d'architectes

Pour rappel :

- le projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire a été lancé par le Conseil Municipal lors de la séance du 7 janvier 2016 (DL 2016 01 01)

- et le concours d'architecture et d'ingénierie lors de la séance du 3 mars 2016 (DL 2016 03 02).

Cette procédure de marché public est un mode de mise en compétition des concepteurs. Elle est obligatoire au-dessus de 209 000 € HT d'honoraires pour les constructions publiques et permet de choisir à la fois le maître d'œuvre et le projet qu'il réalisera.

Le jury s'est respectivement réuni les 3 juin et 7 octobre 2016.

Lors de sa seconde réunion, et à l'unanimité, il a désigné le Cabinet Wolff (112 Route de Corbier – 74560 CHAVANOD) lauréat de ce concours et a accordé que les deux cabinets non retenus soient indemnisés.

Ce projet est présenté en primeur à l'assemblée.

Le montant des travaux s'élève à 1 648 000 € HT, et celui des options à 30 000 € HT.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre se montent à 252 144 € HT.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer l'acte d'engagement avec le Cabinet Wolff.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

• Prend connaissance de ce projet,

• Autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement avec le Cabinet Wolff.

En marge de ce point Madame le Maire informe l'assemblée que :

- Une réunion d'information en direction des présidents d'association s'est tenue le 25 octobre 2016 en Mairie afin de leur indiquer quelles seront les manifestations qui pourront ou pas utiliser les locaux ou espaces scolaires d'ici à la fin de l'année, voire durant les travaux

- Une réunion de présentation aura lieu le 22 novembre 2016 à 17 h 00 en mairie, en présence du Cabinet Wolff. Enseignants, ATSEM, personnel d'entretien et membres de la commission scolaire seront conviés

- Une réunion publique se tiendra le 12 décembre 2016 à 19 h 30 en salle de motricité afin de présenter le projet à l'ensemble de la population

- L'échéancier prévisionnel peut, à ce jour, ainsi être établi :

• Phase d'études en cours

• Dépôt du permis de construire deuxième quinzaine de mai 2017

• Début des travaux début 2018

• Livraison et installation pour la rentrée de septembre 2019

- Le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement pourrait proposer une animation aux enfants de l'école afin de les éclairer sur les travaux qui auront lieu sur le site qu'ils fréquentent quotidiennement.

5. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Cette dotation est destinée à soutenir les projets d'investissement des collectivités locales dans les domaines économiques, social, environnemental, touristique ou ceux contribuant au développement des services publics et des services à la population en milieu rural.

Une commission d'élus est chargée de fixer les catégories d'opérations prioritaires et les taux minima et maxima de subvention.

Taux fixés par la commission pour 2017 :

• minima : 20 %

• maxima : 50 %.

Le montant de la dépense subventionnable est cependant plafonné à 1M € HT.

Le montant des aides publiques est plafonné à 80 % du coût global de l'opération HT.

Le projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire semble être éligible à cette subvention accordée par l'État (commune de moins de 2 000 habitants, projet touchant les bâtiments scolaires…).

Le plan de financement prévisionnel de ce projet peut, à ce jour, ainsi être dressé :

(tableau ci-contre)

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

DÉPENSES		RECETTES	
Montant des travaux	1 648 000 € HT	Subventions départementales obtenues	277 000 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	252 144 € HT	Subvention DETR sollicitée	500 000 €
Études	60 000 € HT	Fonds propres	483 144 €
Dépenses de fonctionnement	100 000 € HT	Recours à l'emprunt	800 000 €
Total	2 060 144 € HT	Total	2 060 144 €

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter cette subvention à hauteur d'une dépense subventionnable de 1 000 000 d'€ HT.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
• Décide de solliciter l'État au titre de la DETR, au taux et sur la base subventionnable les plus larges possible,
• Autorise Madame le Maire à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à cette demande.

6. Décisions prises par délégation
Déclaration d'Intention d'Aliéner
Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur les parcelles énoncées ci-dessous :
- parcelles E 1198 et 1199, situées au lieudit « Champ Bénit »
- parcelle E 1387, située au lieudit "Chez Joindet".
Fourniture d'électricité pour la salle polyvalente
Coût annuel, à compter du 1er décembre 2016 pour le point d'acheminement alimentant la salle polyvalente (36 kVA), abonnement et taxes comprises (estimatif effectué sur la base de la consommation moyenne des 3 dernières années) :
EDF Collectivité : consommation annuelle = 3 508,39 € HT (prix fixe pour 3 ans)
Énergie Direct : consommation annuelle = 3 291,50 € HT (prix fixe pour 2 ans)
GDF-SUEZ : sans réponse

7. Commissions communales
21 octobre 2016 :
Commissions urbanisme – Dossier en cours.
M. Luke HENNEQUIN, ingénieur urbaniste recruté par la Communauté de Communes Arve et Salève afin de mettre en place le futur service mutualisé d'urbanisme et d'instruction des autorisations du droit des sols, est venu se présenter.
Commissions urbanisme – Dossier PLU.
PROCHAINE RÉUNION PUBLIQUE PRÉVUE LE :
LUNDI 30 JANVIER 2017 À 19h30 A LA SALLE POLYVALENTE.
26 octobre 2016 :
Centre Communal d'Action Sociale : cette réunion s'est attachée à la préparation du goûter de Noël des Aînés de la Commune (samedi 10 décembre à la salle des fêtes), à la commande des Colis de Noël, à une sortie à la Maison du Salève (25 novembre 2016), à la mise en place de cours d'informatique…

8. Questions diverses
Effectif scolaire
À cette rentrée de Toussaint, 3 nouveaux élèves ont intégré l'école primaire publique, portant ainsi l'effectif à 110 enfants scolarisés.
Travaux sur le monument aux morts
Des travaux d'embellissement sont en cours. Ils devront être terminés pour la cérémonie du 11 novembre 2016.
Affaire ITAS TIM contre la Commune
Dans cette affaire, la Société ITAS TIM a mis en cause une opposition du Maire sur une demande de déclaration de travaux prononcée par arrêté municipal le 7 novembre 2013, (nouvelle antenne relais au lieudit « Le Feu »).
En première instance, le Tribunal Administratif de Grenoble avait donné raison à cette Société et condamné la commune à 1 200,00 € de dommages et intérêts.
En seconde instance, la Cour d'Appel de Lyon a rendu un arrêt contraire en date du 20 septembre 2016 : la Société ITAS TIM est condamnée à restituer les dommages et intérêts encaissés et à verser 1 500 € de dommages et intérêts à la Commune.
Malgré cela, le 11 octobre 2016 cette Société entamait les travaux d'élévation de cette antenne. S'étant rendue sur place, Madame le Maire a fait interrompre les travaux et a dressé procès-verbal contre cette société. Cette dernière a stoppé immédiatement son installation et a, dès le lendemain, retiré tout le matériel entreposé sur le site. Pour l'heure la prise de l'arrêté interruptif de travaux reste suspendue.

Conseil Municipal du 1er décembre 2016

Excusés : Marie-Noëlle BOVAGNE, Ghislaine GUERIN
Absents : 0 - Procuration : 0

Madame le Maire présente M. Luke HENNEQUIN, ingénieur urbaniste qui se joint à nous en ce début de séance. Il a été recruté par la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS) afin de mettre en place le futur service mutualisé d'urbanisme et d'instruction des autorisations du droit du sol. Il est venu donner l'information technique qui concerne le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).
La Loi Alur du 27/03/2014 a instauré le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) des Communes vers les Communautés de Communes au 27/03/2017 (compétence à bien différencier de la police de l'urbanisme qui elle reste compétence des communes : ces dernières poursuivront à recevoir les demandes d'autorisation du droit du sol et les maires continueront à délivrer les arrêtés).
Ces transferts de compétences PLU ont pu se faire volontairement du 27/03/2014 au 26/03/2017.
Ils se feront automatiquement au 27/03/2017 ou pourront être repoussés dans le temps si une minorité de blocage s'exprime au sein des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés. Cette minorité de blocage devra à la fois représenter, de façon cumulée, ¼ des communes et au moins 20 % de la population (soit au moins 2 communes totalisant au moins 3 700 habitants en ce qui concerne la Communauté de Communes Arve

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

et Salève). Pour exprimer cette minorité de blocage, les conseils municipaux intéressés devront délibérer entre le 27 décembre 2016 et le 26/03/2017.
Une clause de revoyure prévoit que ce transfert de compétence peut être effectué chaque 1er janvier suivant l'élection d'un nouveau Président d'EPCI (au 01/01/2021 suite aux prochaines élections municipales par exemple…).
Forts de cette nouvelle compétence, au 27/03/2017 les EPCI :
- Pourront laisser se terminer les procédures en cours au niveau communal (PLU notamment)
- Pourront prescrire leur propre PLUi
- Auront l'obligation d'élaborer leur propre PLUi dès lors que l'un des PLU de ses communes membres entrera en révision.

De par la possibilité d'expression d'une minorité de blocage, les communes ont une marge de manœuvre pour définir le délai dans lequel le transfert pourra s'effectuer, marge de manœuvre qui doit toutefois être actée dans les délais impartis par au moins 2 assemblées délibérantes représentant au moins 20 % de la population…
Les PLUi intercommunaux ont exactement les mêmes caractéristiques que les PLU communaux, mais s'appliquent à l'échelle intercommunale en jouant cohérence, efficacité et solidarité sur la globalité du territoire correspondant.
En ce qui concerne La Muraz, les travaux actuels d'élaboration du PLU se poursuivent. Ils viendront, dès la fin de la phase PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), a minima alimenter le PLUi et au mieux ils permettront de mener à bien la totalité de la procédure.
À elle seule la phase du PADD représente la moitié la plus importante du travail et porte l'essence même de la volonté politique des élus. Une fois validée, elle peut permettre l'exercice du sursis à statuer (report des décisions relatives à la délivrance des autorisations du droit du sol de 2 ans maximum) dès lors qu'une demande déposée semble en opposition avec les lignes directives définies dans le PADD par les élus.
Madame le Maire lance la concertation autour de la table consulaire et le débat s'installe… L'assemblée dispose de quelques semaines pour poursuivre sa réflexion. En cas de désaccord avec ce transfert automatique de la compétente PLUi, elle devra délibérer avant le 26/03/2017…

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.
Le Conseil Municipal, en l'absence de remarques et à l'unanimité,
• Approuve le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2016.

2. Subventions

Trois associations ont récemment adressé une demande de subvention.
Madame le Maire présente ces correspondances, indique les principales informations qu'elles comportent et lance la concertation au sein de l'assemblée qui en débat.
Au vu de ces demandes (montants, intérêt que ces associations présentent pour certains habitants de la commune ou du soutien que le Conseil Municipal souhaite leur apporter), la liste des bénéficiaires retenus et des sommes leur étant respectivement allouées est ainsi dressée :

Nom de l'association	Attribution
Pages ouvertes	50,00 €
APE - Classe de découverte	1 350,00 €
Total	1 400,00 €

La troisième association n'apporte pas les précisions nécessaires pour une appréciation de son besoin. Des renseignements complémentaires lui seront demandés et la demande sera étudiée ultérieurement.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
• Vote ces subventions,
• Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2016.

Activité piscine
En marge de cette question Madame le Maire informe du montant prévisionnel des sorties piscine 2017 qui s'élèverait à environ 3 000 €.
Dans le passé, la mairie et l'APE prenaient alternativement en charge soit le transport soit les entrées de cette activité.
Depuis 2013, l'école fréquente (par choix ou par obligation ?) le centre Vitam Parc en place de la piscine de Cruseilles.
La différence de tarif s'était déjà fait ressentir à cette époque : la mairie s'était alors engagée à prendre en charge, chaque année, le montant des entrées, laissant la moindre participation liée au car à l'APE.
Mais le tarif des entrées ne cesse d'augmenter… L'orientation vers Vitam Parc va peut-être être à revoir ou le montant global des aides annuelles à étudier à nouveau… (notamment pour les années de cumul piscine et classe verte, bleue ou de découverte).
L'assemblée donne néanmoins son avis de principe pour la subvention de la piscine pour 2017, et demande que la question soit revue pour les années futures.
Madame le Maire rencontrera Madame la Directrice à ce sujet.

3. Décision modificative

Madame le Maire informe l'assemblée des dépenses imprévues survenues en cours d'exercice : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).
Aussi propose-t-elle le virement de crédits suivant pour y pallier budgétairement :

OBJET	MODIFICATION DES CRÉDITS ALLOUÉS	
	Chapitre & article	Sommes
Virement de crédits		
Dépenses imprévues FD	022	- 1 042,00 €
Fonds de péréquation recettes fiscales	73925	+1 042,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
• Approuve cette proposition,
• Vote ce virement de crédits.

4. Parcelle de terrain à La Croisette

La Direction des Finances Publiques de la Région Auvergne Rhône-Alpes a transmis pour affichage un avis de vente.

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Cela concerne une succession vacante (soit sans héritier ou avec héritiers ayant renoncé à l'héritage).
La parcelle D 691 se trouve sous le parking et longe le chemin communal (575 m² en ND et 151 m² en NBa).
Elle représente un intérêt pour la commune: parking, conteneur semi-enterrés...
Une estimation a été demandée à France Domaine: 8 00,00 €.
Madame le Maire demande à l'assemblée si la commune présente une proposition chiffrée ou pas à cette soumission cachetée, et dans l'affirmative d'en fixer le montant.
Le débat s'installe au sein de l'assemblée, tant en ce qui concerne l'intérêt que sur le montant.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 11 voix pour et 1 abstention (Sylvie VIRET),
• Retient l'intérêt que représente cette parcelle (parking, conteneurs semi-enterrés…),
• Décide de faire une proposition chiffrée,
• Fixe à 8000,00 € le montant de cette proposition (alignement sur la proposition de France Domaine),
• Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2016,
• Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'éventuelle acquisition de cette parcelle.

5. Décisions prises par délégation
Marché à Procédure Adaptée: tracteur agricole équipé d'une étrave:

FOURNISSEUR	MARQUE	PRIX
BONFILS TERRE DE SAVOIE - 74 SAINT FÉLIX	John DEERE	100000,00 € HT
CHAVANEL SAS 73 LA MOTTE SERVOLEX	CLASS	99000,00 € HT
CHEVILLARD AGRI 74 BONNEVILLE	VALTRA	97340,00 € HT
CUSIN ET DUTRUEL 74 DOUVAINE	**CASE**	**83000,00 € HT**
VAUDAUX 74 VÉTRAZ-MONTHOUX	KUBOTA	94931,37 € HT
VIDONNE 74 AMANCY	NEW HOLLAND	90000,00 € HT

L'Adjoint en charge du service technique revient sur ce marché et informe du choix qui s'est porté sur l'entreprise CUSIN et DUTREL.

6. Commissions communales
25 novembre 2016:
Commissions urbanisme – Dossier en cours.
Commissions urbanisme – Dossier PLU.
En présence des personnes publiques associées.
PROCHAINE RÉUNION PUBLIQUE PRÉVUE LE:
LUNDI 30 JANVIER 2017 À 19h30 A LA SALLE POLYVALENTE.

7. Questions diverses
Les Muriens
Cette association a fait un généreux don de 3150,00 € au Centre Communal d'Action Social.
Il contribuera, entre autres, à financer la sortie intergénérationnelle qui a eu lieu ce 25 novembre 2016. Les classes de maternelles et quelques aînés de la commune se sont rendus à la Maison du Salève pour un atelier bricolage spécial Noël et pour découvrir, ou redécouvrir, la légende portant sur la naissance du Salève…
Services techniques - Voirie
Les services communaux ont mis à profit la location de la nacelle pour d'une part installer les guirlandes de Noël, et d'autre part tailler des arbres au cimetière.
La Communauté de Communes a cette année, pu effectuer de nombreux travaux complémentaires sur la commune, notamment sur les fossés.
SAFER
Cet organisme propose une convention d'intervention foncière: veille rapprochée entre les communes présentes sur la partie sommitale du Salève. La Safer peut faire profiter ces collectivités de son droit de préemption pour les transactions qui ont lieu dans ce secteur.

PLU

Depuis février 2015, la Commission Urbanisme travaille assidûment avec le Cabinet d'urbanisme Vincent Biays.
Au fil des diverses réunions de travail, les orientations pour les 10 prochaines années se dessinent.
Notre volonté unanime est de conserver le caractère rural de notre village en limitant autant que faire se peut, le nombre de constructions nouvelles et donc en favorisant le maintien (et même l'accroissement) des surfaces vouées à l'agriculture.
Les zones naturelles, cœur du respect de la biodiversité faune flore… sont essentielles pour l'avenir de nos enfants.
Notre PLU sera de la génération des PLU grenelisés tendant vers ces notions de développement durable, respectueux de notre environnement.
C'est aussi la préservation de notre cadre de vie et de celui qui sera laissé aux générations futures.
Nous devons suivre parallèlement les prescriptions du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui prescrivent le nombre de logements (sociaux, individuels, intermédiaires et collectifs) qui doit être réalisé à l'échelle de ce PLU (8-10 ans).
Vous avez compris que notre marge de manœuvre est des plus limitées.
Au 1er trimestre, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui fixe les orientations évoquées plus haut, sera validé par les différents services de l'État (DDT entre autres).
Cette première grande étape achevée, nous pouvons prévoir l'achèvement de ce dossier pour la fin de l'année.

G.G.

Réunion publique le 30 janvier 2017 à 19h30 à la salle polyvalente.
Venez nombreux.

État civil

NAISSANCES

01.07.2016	DUPRAT Gaston	355 chemin du Mont d'en Haut
20.10.2016	PASQUIER Sasha	115 route des Monts
02.10.2016	AIT EL KABI Selma	255 chemin de la Grange Rouge

MARIAGES

02.07.2016	DUBOULOZ Julien et CAULMILOME Marine	691 route du Mont Salève
09.07.2016	SIMONET Fabien et STAZZONI Aurélie	96 chemin de la Scierie
16.07.2016	DUVAL Mathieu et TOURETTE Audrey	211 route du Mont Salève
20.08.2016	LEGER Sébastien et POPLASY Sandrine	310 route des Nants
01.10.2016	TOURNIER Florian et MULOT Angélina	790 chemin de la Grange Rouge

DÉCÈS

07.07.2016	FERRANTE Lucienne
14.12.2016	CUGNET Jean-Claude

Urbanisme

Demande de permis de construire

Commune d'ARCHAMPS - La Croisette
Garage (demande accordée)

BOVET Gaëtan - Chez Joindet
Maison individuelle (demande accordée)

DELAVOET Philippe - 137 chemin des Bois de Cologny
Mur de soutènement (demande accordée)

Commune d'ARCHAMPS - La Croisette
Restructuration foyer de ski de fond (demande accordée)

DUBOULOZ Julien - Chez Joindet
Maison individuelle (demande accordée)

DUPONT DESCOMBES Olivier- Le Fernex
Maison individuelle (demande en cours d'instruction)

SCHUFFENECKER Anthony - Route des Nants
Maison individuelle (demande accordée)

OCHOA Thierry - Route des Nants
Maison individuelle (demande en cours d'instruction)

DUPRAT Yann - 355 chemin du Mont d'en Haut
Modifications aspects extérieurs (demande accordée)

Demandes de déclarations de travaux

MABBOUX Bernard - 2167 route d'Esery
Division parcellaire (demande accordée)

ANTHONIOZ Philippe - 41 route du Mont Salève
Division parcellaire (demande accordée)

WIGGER AL MAHMOUD Christine - 66 chemin des Bois de Cologny
Aménagements extérieurs (demande accordée)

TOSCO Jean-Marc - 2166 route des Monts
Pose d'une barre métal (demande accordée)

GAY Marguerite - 256 chemin de Monet
Piscine enterrée (demande accordée)

DEVIARD Jérôme - 244 chemin de Monet
Abri voitures (demande accordée)

PAIS Robert - 92 allée des Côtes du Fernex
Abri voitures (demande en cours d'instruction)

GASNAULT Samuel - 51 chemin de Chez Jacquemoud
Extension (demande refusée)

DEMEURE Angfélika - 412 route du Mont Salève
Extension (demande accordée)

DUBOULOZ Catherine - 691 route du Mont Salève
Division parcellaire (demande accordée)

RANGIER Nicolas - 25 route d'Arbusigny
Portail (demande refusée)

PONNAZ Cédric - 344 route de Cruseilles
Panneaux photovoltaïques (demande accordée)

CONSTANTIN Chantal - Chemin de la Pierre au Renard
Division parcellaire (demande en cours d'instruction)

CONSTANTIN Chantal - Chemin de Monet
Division parcellaire (demande en cours d'instruction)

PICCOT Dominique - 484 route des Nants
Peinture et bardage (demande accordée)

Attention ! La Communauté de Communes Arve et Salève réorganise les tournées de collecte des ordures ménagères. Passages avancés de 2 heures. Sortir éventuellement les poubelles la veille au soir…

Services techniques : un départ en retraite

Un départ en retraite…

…Et un nouvel agent aux services techniques de notre commune.

Belle et heureuse retraite pour Pierre !!!

Le 30 août dernier, dans une ambiance conviviale et chaleureuse, Mme le Maire, Mme et M. les adjoints, le personnel administratif et technique de la commune se sont réunis pour le pot de départ de Pierre Carquillat, qui a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée.

En présence de son épouse, Mme le Maire a eu l'occasion de retracer sa carrière et de le remercier pour son travail au sein de notre collectivité.

Après plusieurs années dans le secteur privé, Pierre a été recruté le 23/05/2011, par Noël jacquemoud, maire de l'époque. Pierre a intégré les services techniques de notre commune. Saisonnier en un premier temps, il a été stagiairisé le 1/10/2011 en tant qu'adjoint technique de seconde classe et titularisé un an plus tard. Entretien, fleurissement, déneigement, bricolage etc.… partie intégrante du poste des services techniques.

Il a ainsi trouvé un poste plus près de son domicile lui permettant de parvenir plus tranquillement à ce but professionnel ultime qui est le départ à la retraite.

Bon cadeau, fleurs et boissons ont été offerts à l'occasion de ce départ.

Merci pour ces années de travail ensemble… et heureuse retraite.

Âgé de 32 ans, Laurent Dupont-Descombes a intégré les services techniques de notre collectivité le 18 juillet dernier. Titulaire d'un BEPA (Aménagement et entretien de l'espace rural) et d'un bac professionnel (travaux paysagers), et fort de sa dizaine d'années d'expérience dans les TP (entreprise privée), il complète parfaitement l'équipe et apporte toutes ses compétences et connaissances des travaux publics. Dorénavant, des travaux de terrassement pourront ainsi être effectués par nos services techniques.

Nous lui souhaitons bonne chance dans l'exercice de ses nouvelles fonctions au sein de notre collectivité.

N.P.

Jobs d'été à la commune…

… été 2016 au féminin pluriel

Comme chaque été, la commune de la Muraz propose aux jeunes qui le désirent, de faire acte de candidature pour participer aux travaux de l'été et pallier ainsi aux vacances de l'un ou l'autre des cantonniers, contre rémunération, bien sûr. Divers travaux peuvent être ainsi assurés tels que tonte, arrosage, peinture, désherbage, rangement et nettoyage des classes etc.…en compagnie et sous les ordres de l'employé technique qui est présent à ce moment-là.

Justine (en juillet), puis Candice (en août), un peu plus âgée et dont l'avantage pour cette dernière est qu'elle possède son permis de conduire et peut ainsi se déplacer avec la voiture de la commune pour porter une enveloppe urgente à la perception de Reignier, assurer l'arrosage, nettoyer un abris bus à l'extérieur du village, nettoyer les containers à ordure un peu éloignés, ou faire des achats tout simplement.

Au total ensemble ou individuellement, elles ont apprécié leur JOB d'été et évidemment le salaire qui va avec. Elles ont repris le chemin de la rentrée et leurs études.

Merci à toutes deux pour le travail accompli. Justine et Candice ont été très efficaces, le travail fourni pendant leurs périodes respectives a été fortement apprécié.

N.P.

Services techniques : un tracteur neuf !

Les années passent toujours plus vite, semble-t-il.

Rappelons-nous l'acquisition du tracteur Renault en 1990 !

Durant ces 26 années, ce tracteur a été utilisé pour le fauchage de tous les accotements et pour le salage et/ou déneigement de la moitié des voiries, côté Salève.

Cela fait 2 ans déjà que des signes de faiblesse sont apparus : le vieux « 754 » a perdu en puissance, les freins devenaient moins vifs, l'état général se détériorait.

La Commission Services Techniques du 30 août 2016 a analysé les différentes pannes : le constat de l'usure généralisée de ce matériel a rapidement été établi et la décision de son remplacement votée à l'unanimité par le Conseil Municipal lors de la séance du 27 mai 2014.

Le cahier des charges décrivant les caractéristiques techniques détaillées et précises a été élaboré pour être intégré à l'appel d'offres type marché à procédure adaptée.

S'en est suivie l'ouverture officielle des plis cachetés en CAO avec l'analyse précise et détaillée des 6 offres reçues toutes valables, ceci en suivant le Code des Marchés Publics.

Le tracteur attendu dans les prochaines semaines sera donc de la marque Case avec une étrave adaptée de marque Arvel.

L'ensemble pour la somme de 99 600,00 € TTC et provenant des établissements Cusin Dutruel.

Une subvention a été obtenue suite à la présentation d'un dossier complet motivé, vivement défendu par Mme le Maire.

Souhaitons que ce matériel soit à la hauteur du résultat attendu dans le service et dans la durée.

G.G.

Le concours de fleurissement

Je pense que pour chacun d'entre nous, c'est toujours un plaisir pour les yeux de traverser un village bien fleuri et c'est pour cela que depuis plusieurs années nous organisons le concours de fleurissement pour booster nos jardiniers.

Durant tout l'été la commission environnement parcourt le village pour repérer les maisons, les fermes et les balcons pleins de couleurs. Les différents critères pour ce concours sont la diversité des plantes, l'harmonie sur l'ensemble, leur santé et la durée de floraison. Ces dernières années entre les sècheresses, la grêle et le manque de nouveaux cultivateurs nous avons rencontré des difficultés à être de bons juges. Pour le bon déroulement et la continuité de notre concours nous ne ferons plus de catégorie (habitation) ni de podium. A partir de cette année, nous sélectionnerons nos jolies mains vertes toutes confondues. Elles recevront un bon d'achat (à retirer lors du marché aux fleurs organisé par l'APE).

A tous ceux qui ont participé et pris de leur temps pour nous éblouir, un grand merci.

M-A.D.

Services techniques : cadeau de fin d'année

Cadeau de fin d'année…

Nous avons décidé la sécurisation d'une petite portion piétonne au niveau du pont du ruisseau « de la Joie », à l'entrée du village, route d'Annemasse, juste avant l'école.

En effet, trop souvent par temps humides, les piétons cheminaient sur la voie devant la glissière de sécurité car la zone à l'arrière était boueuse et glissante car inclinée.

En 3 journées environ, les services techniques ont réalisé un soutènement soigné et esthétiquement sympathique afin que le cheminement en matériau tout-venant stabilisé soit pratiquement plat car épaulé en terre végétale.

Bravo à nos 2 agents.

G.G.

Réfection Monument aux morts

Il a pris un coup de jeune : notre monument aux Morts !

C'est tellement naturel qu'on ne le voit presque jamais lorsqu'un grand ménage se produit et pourtant cela fait toujours du bien. Cette année, en vue de la cérémonie du 11 novembre, notre monument a été comme remis à neuf et son jardin avec. Le temps si pluvieux et froid de ce 11 novembre n'a sans doute pas permis de s'en apercevoir. Les photos vous permettront de juger.

Cérémonie du 11 novembre

Il a presque failli faire beau ce 11 novembre 2016, mais, alors que la cérémonie allait commencer, le ciel s'est noirci sur le Salève et les éléments se sont déchaînés. Les photos en ont pâti.

Cette cérémonie est toujours l'occasion de se rappeler. Se rappeler qu'aucune de nos familles ne peut dire qu'elle n'a pas été touchée par les horreurs de cette guerre. Nous avons tous entendu parler d'un grand-père ou d'un arrière-grand-père qui n'en est pas revenu ou qui en est revenu abîmé pour le restant de ses jours. C'est aussi l'occasion de se rappeler que nombre de jeunes gens venus de nos colonies, à qui la France refusait le statut de français à part entière, ont perdu la vie pour notre liberté et sont tombés sur nos champs de bataille. Nous ne devons jamais oublier ce qu'ils ont fait pour notre pays.

E.T.

C'est la rentrée!

Pas d'inquiétude à l'école de La Muraz!

La rentrée s'est bien passée pour les 110 enfants et aussi pour leurs parents. Ce n'est pas facile pour des papas et des mamans de voir grandir son enfant!

Les professeurs des écoles ont tout mis en œuvre pour que l'année scolaire soit riche en enseignements et en découverte.

Peu de changement cette année, le PEDT (projet éducatif territorial) est reconduit dans son ensemble.

Mme Le Maire et l'équipe municipale souhaitent tout particulièrement une bonne année scolaire aux nouveaux petits élèves. Que chacun puisse trouver en l'école publique, audace et ambition.

Bonne année à tous.

M-E.L

Sortie intergénérationnelle à la Maison du Salève

Devant la Maison

Ce vendredi matin 25 novembre deux classes de notre école encadrées par leurs maîtresses Dominique et Stéphanie et accompagnées par quelques aînés de la commune se sont rendues à la Maison du Salève. Une visite riche d'enseignement sur notre montagne et sur la nature environnante, mais aussi des activités de découverte pour les enfants auxquelles les aînés ont participé avec joie. Ce sont de ces moments où on se retrouve pour la simple joie d'être ensemble et de partager de bons moments. Difficile alors de tenir l'horaire: nous avions un quart d'heure de retard à l'arrivée à La Muraz.

E.T.

En pleine activité!

On parachève sa réalisation

Avant de partir en escalade, on s'équipe!

Rencontre avec l'équipe enseignante

C'est devenu une tradition, chaque année quelques courtes semaines après la rentrée scolaire, Madame le Maire et la Commission scolaire rencontrent l'équipe enseignante en Mairie afin de faire un point sur la rentrée et de connaître les problèmes qui peuvent se poser. Cette année, c'est le vendredi 30 septembre à 17 h 30 qu'a eu lieu cette petite réception. Une collation termine toujours cette sympathique rencontre.

E.T.

Repas de Noël

Ce midi du jeudi 15 décembre, les 110 enfants de l'école de La Muraz, leurs enseignants, le personnel communal, le personnel de la Cantine, la municipalité et les membres de la Commission scolaire se sont retrouvés pour partager un repas de Noël, dans une ambiance joyeuse et bon enfant (c'était le moins que l'on pouvait faire !). Auparavant, les enfants au cours de leur spectacle avaient reçu la visite du..... Père Noël. Mais oui, La Muraz fait partie de sa longue tournée. Après le repas, entraînés par Ana et Camille, qui s'occupent du périscolaire et des T.A.P. les enfants ont chanté des chants de saison.

E.T.

Restructuration et extension du groupe scolaire

Voir article du précédent bulletin (n°53 de juillet 2016) pages 22 et 23

La population de notre commune était invitée ce lundi 12 décembre 2016 à la présentation du projet lauréat du concours suite à la réunion du jury le 7 octobre dernier.

Nadine PERINET, Maire, accueillait l'assistance clairsemée - cinq familles de parents d'élèves représentées – et faisait un bref historique du projet, rappelant au passage que diverses options avaient été étudiées par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et la commission municipale :

• la construction d'un nouvel ensemble sur un terrain propriété de la commune – mais excentré – a été de suite écartée pour son coût incompatible avec nos capacités financières et le souhait de conserver cette institution au centre du village (commission du 24 février 2015 avec TERACTEM).

• l'emménagement sur le lieu de la salle polyvalente avec une installation au rez-de-chaussée inférieur et une nouvelle construction accolée : l'étude de faisabilité a montré que les salles ne disposeraient pas d'une lumière naturelle satisfaisante, malgré les artifices disponibles pour pallier ce type d'insuffisance ; de plus, le fonctionnement de ce lieu aurait été fortement perturbé, notamment par la cohabitation de deux activités simultanées et la suppression de nombreuses places de stationnement. Ce choix aurait été en contradiction avec le déplacement de l'ancienne salle des fêtes de l'enceinte actuelle de l'école. Enfin, le coût final aurait été le plus élevé parmi les diverses options envisagées.

• enfin, la restructuration et l'extension de l'école sur son site, comme initié en 2004 et relancé en 2011 et 2012. Le CAUE a été à nouveau mandaté pour élaborer un projet plus en concordance avec nos capacités financières.

Cette dernière option a été retenue et le cahier des charges de 59 pages, rédigé par Monsieur Jacques FATRAS responsable du groupe de travail, approuvé (commission du 24 mai 2016). Le bulletin qui vous a été distribué au début de l'été indique les étapes suivantes de ce concours rendu obligatoire par le montant des honoraires supérieur à 209000 euros, auquel il convient d'ajouter le coût des missions de contrôle technique et de Sécurité Protection de la Santé (SPS). Il a été attribué aux projets classés deuxième et troisième une somme de 12 000 euros chacun, indemnité réglementaire de concours en compensation du travail effectué (croquis, plans, études techniques et financières diverses).

Monsieur Yves MUGNIER, associé de l'Atelier WOLFF et Associés à Chavanod, lauréat du concours, sera notre interlocuteur pour la finalisation administrative et technique du dossier, puis la construction proprement dite. Il nous présente le projet qui a été retenu à l'unanimité des membres du jury.

A l'issue de cette présentation, diverses questions ont été posées tant à l'auteur du projet qu'aux élus. Les remarques pertinentes ont été enregistrées et seront examinées, de même que celles formulées par les membres du corps enseignant auxquels le projet a été soumis pour analyse et commentaire pendant la quinzaine qui précède les vacances de Noël.

Il a été rappelé à plusieurs reprises au cours de cette soirée que le projet constitue une esquisse certes déjà bien aboutie, mais que des modifications mineures n'impactant pas la conception de base sont bien entendu encore possibles.

Le permis de construire devrait être déposé en mai prochain, les travaux débuter en janvier 2018 et les bâtiments livrés à la rentrée de janvier 2019.

Deux panneaux grand format avec vue des façades côté route, intégration urbaine des bâtiments en vue aérienne, plan des divers niveaux, etc… sont exposés dans le hall d'entrée de la Mairie.

Yv.J.

CROQUIS 3 : INSERTION URBAINE

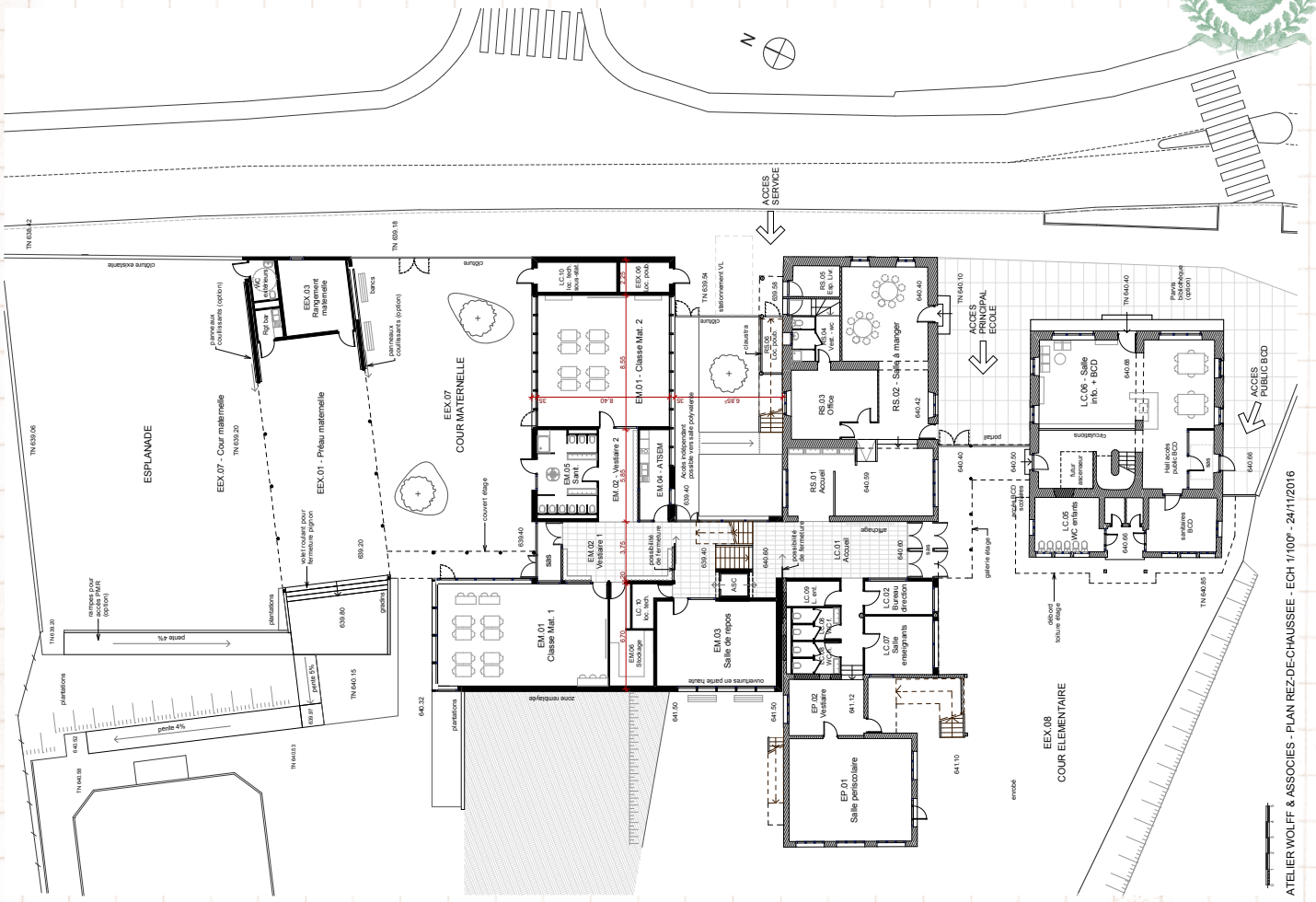
ACCES SERVICE
ACCES PRINCIPAL ECOLE
ACCES PUBLIC BCD
ESPLANADE
EEX.07 - Cour maternelle
EEX.01 - Préau maternelle
EEX.07 COUR MATERNELLE
EEX.03 Rangement maternelle
EM.01 - Classe Mat. 2
EM.01 Classe Mat. 1
EM.02 - Vestiaire 2
EM.02 Vestiaire 1
EM.04 - ATSEM
EM.05 Sani.
EM.06 Stockage
EM.03 Salle de repos
RS.02 - Salle à manger
RS.03 Office
RS.01 Accueil
LC.01 Accueil
LC.06 - Salle info. + BCD
LC.05 WC enfants
LC.07 Salle enseignants
LC.08 Bureau direction
EP.02 Vestiaire
EP.01 Salle périscolaire
EEX.08 COUR ELEMENTAIRE
ATELIER WOLFF & ASSOCIES - PLAN REZ-DE-CHAUSSEE - ECH 1/100e - 24/11/2016

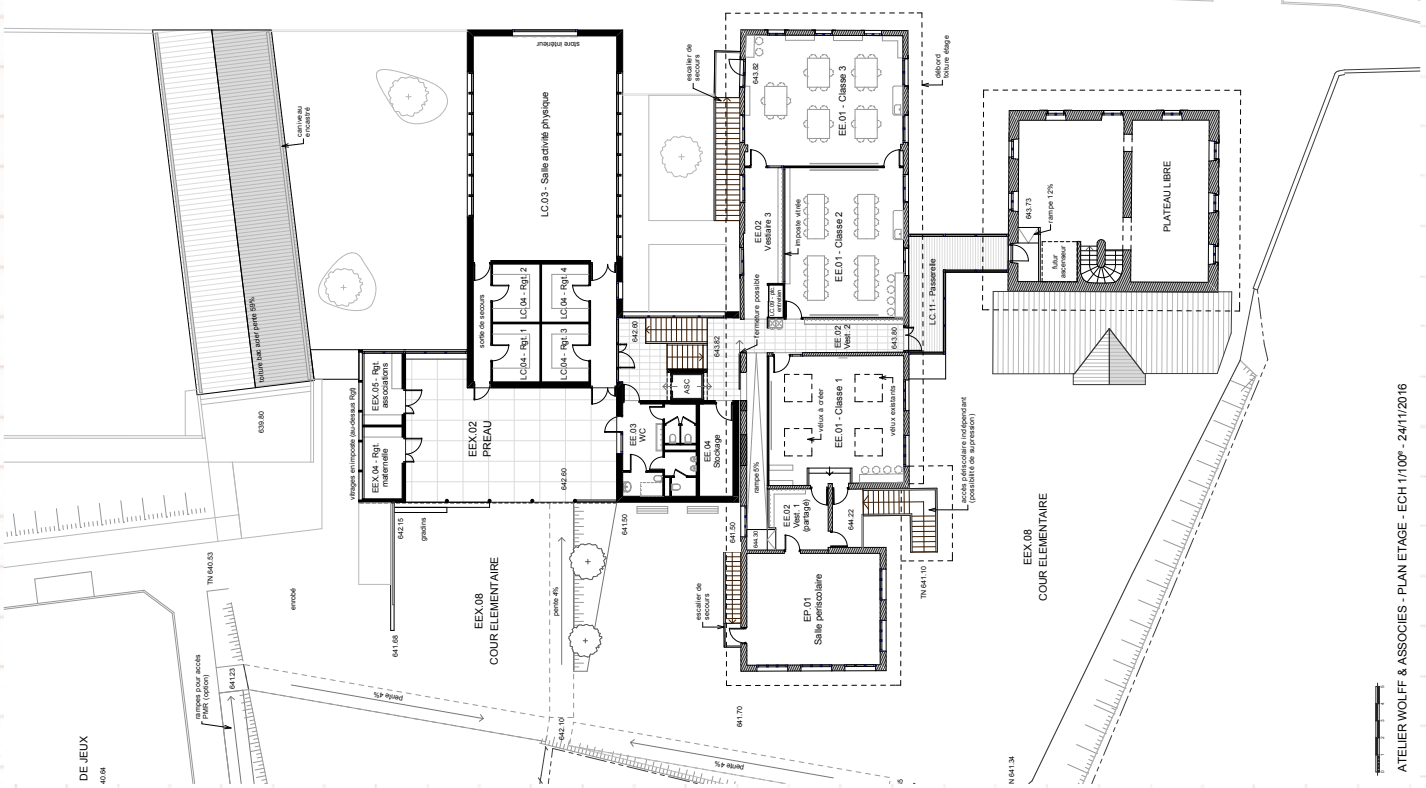
LC.03 - Salle activité physique
EE.01 - Classe 3
EE.01 - Classe 2
EE.01 - Classe 1
EE.02 Vestiaire 3
EE.02 Vestiaire 2
EE.02 Vestiaire 1 (grand)
EE.03 WC
EE 04 Stockage
EP.01 Salle périscolaire
EEX.02 PREAU
EEX.08 COUR ELEMENTAIRE
PLATEAU LIBRE
ATELIER WOLFF & ASSOCIES - PLAN ETAGE - ECH 1/100e - 24/11/2016

Goûter des Aînés

RECETTE POUR UN GOUTER DE NOËL RÉUSSI !!

- Prenez un magnifique sapin de Noël, de préférence bien décoré (tel celui du Comité des Fêtes !)
- Recouvrez les tables d'une nappe rouge et confectionnez une belle décoration au centre de chacune d'elles,
- Préparez un bon vin chaud aux senteurs de cannelle et d'orange,
- Faites couler le café,
- Prévoyez un gâteau glacé et des rissoles (à commander au Délice du Fournil par exemple),
- N'oubliez surtout pas les mandarines !

Lorsque vos invités arrivent, faites-les s'installer au gré de leur envie et proposez leur, après vin chaud ou café, de participer, s'ils le souhaitent, à une ou deux activités, à savoir atelier pâtisserie pour la confection de petits sablés, ou encore atelier bricolage pour la décoration de boîtes en carton par collage de serviettes en papier.

Attention : la recette ne serait pas ce qu'elle est sans un peu de musique (Serge Jacquemoud à l'orgue de Barbarie par exemple) qui peut amener facilement à quelques danses.

Ajouter à ceci un paquet de bonne humeur, de la chaleur en poudre, une pincée de convivialité, et de la joie à se retrouver.

Laisser reposer le tout durant presque quatre heures, sans oublier d'offrir à chacun de vos invités, à son départ, une boîte joliment décorée remplie de bons petits sablés et autres gourmandises !!

M-N.B.

Notre téléthon

Pour cette mouture 2016, le Téléthon de La Muraz a battu tous ses records : 308 repas servis et un résultat net de 5601 €. C'est le travail de toute une équipe qui y croit et se mobilise sans compter son temps. Toutes les marchandises sont offertes et le travail bénévole fait tout le reste. Dès la veille, on s'activait en cuisine : 80 kg d'oignons ont été épluchés, émincés, dorés… La salle des Fêtes a été décorée soigneusement. Puis le samedi dès 8 h 30 le travail reprenait avec une seule pause véritable à midi : préparation et cuisson des soupes, préparation des barquettes de fromage râpé et de croûtons bien dorés, préparation du vin chaud, du chocolat au lait (du vrai !), débit du pain, etc. Et le tout dans la bonne humeur, garantie de la réussite. Entretemps, l'ASL nous faisait savoir qu'il y avait de la zumba dans l'air, puis les marcheurs se rassemblaient dehors et montaient dans le car (offert par la société Gal) et rejoignaient Reigner pour prendre le départ de la marche aux flambeaux en direction de chez nous. Comme à son habitude, l'Harmonie de Reignier a rempli la salle de ses notes en donnant encore plus un air de fête. Puis le service a commencé dans une ambiance familiale et amicale. Après le départ des derniers convives, chacune et chacun s'activait à nouveau pour débarrasser, nettoyer, laver la vaisselle ou compter la recette. Aussi, lorsque les résultats ont été portés à la connaissance de toute l'équipe, notre joie éclatait et la Présidente du Comité des Fêtes nous offrait le Cerdon, histoire de marquer un peu plus le plaisir de notre réussite.

E.T.

Colis de Noël et de Nouvel an

Eh oui ! Noël n'est pas que pour les enfants…

Comme c'est la tradition depuis plusieurs années déjà, nous avons procédé à la distribution des colis de Noël à nos aînés et croyez-moi leurs yeux scintillaient comme ceux des tout-petits.

Nous sommes toujours bien reçus et très souvent invités à boire le café ou un verre de sirop accompagné de biscuits à la cannelle ou au beurre.

On se remémore un bout d'histoire, on partage des sourires, on se prend la main, des émotions sont là, des questions sur demain, il y a aussi des rigolades, parfois une petite larme, une papillote, des mercis. C'est tout cela aussi la magie de NOËL.

À vous tous nous nous souhaitons une très bonne année 2017.

M-A.D.

Visite aux doyennes et doyens de notre commune

Gustave entouré de ses deux sœurs

Le jour de son anniversaire, Madame le maire et une délégation du conseil ont rendu visite à notre doyen Gustave Bartholdi pour lui offrir quelques douceurs à l'occasion de son anniversaire, il vient de fêter ses 93 ans. Il aime recevoir des visites famille, amis et prend plaisir à évoquer le passé comme à parler de l'évolution et de la transformation de la société.

N.P.

A l'aube de la nouvelle année, Madame le maire et une délégation du conseil municipal se sont rendues chez la doyenne de notre commune Madame Germaine Léger afin de lui offrir un petit cadeau pour les fêtes de fin d'année. Germaine est née en août 1923. Elle a connu des soucis de santé durant l'été et après un séjour dans une maison de repos elle est de retour chez, à sa grande joie. Elle garde un esprit vif et est toujours pleine de répartie.

N.P.

Germaine chez elle devant le sapin de Noël

À ce jour, dans notre commune, seule Yvonne Dupont, est actuellement en maison de retraite, elle a reçu un petit présent : un châle à mettre sur les épaules.

Forum des Associations - samedi 3 septembre 2016

Le forum des associations est devenu un rendez-vous INCONTOURNABLE !

C'est un temps fort pour chaque association, pour se faire connaître, pour accueillir de nouveaux bénévoles (si le cœur vous en dit !). Si vous avez du temps à partager, vous pouvez contacter les associations du village sur le site de la commune (à l'onglet : vivre à La Muraz).

Chaque association, pour continuer à fonctionner, a besoin de bénévoles. Chacun peut apporter son aide en donnant un coup de main, en proposant des activités, en occupant un poste clé dans l'association…

Impliquez-vous pour que notre village continue d'être dynamique.

« Associativement » vôtre !

M-E.L.

Association Sports et Loisirs

Depuis septembre dernier, les activités de l'Association Sports et Loisirs ont repris avec des nouveautés.

Nous proposons pour cette saison 2016-2017 :

- Activités sportives avec Sandrine Soatto, dont la réputation n'est plus à faire ! Pilat stretch nouveau, salsa, body sculpt, gym douce, zumba adulte et enfant soit 9 heures au total réparties sur la semaine.

- Activités Nature et Découvertes avec Mickaël Tissot qui fait participer les enfants, à partir de 7 ans, à des activités ludiques sur la découverte des animaux et plantes de notre région. Au total 10 mercredis après-midi répartis sur la saison.

- Atelier couture nouveau avec Camille Schaeffner, 2 cours un samedi matin par mois, pour les personnes débutantes et confirmées.

- Eveil musical nouveau avec Ando Raholijaona, pour les petits de 3 à 5 ans tous les lundis soir.

Si vous souhaitez d'ailleurs commencer en cours d'année l'une ou l'autre de ces activités, surtout sportives, n'hésitez pas à prendre contact avec nous pour tout renseignement (jour, horaire et tarif).

À noter dans vos agendas pour 2017 :

• Les 8 et 9 avril 2017 : 2e édition de notre salon de Créatrices et du bien-être « Elles étaient une fois ».

• Le samedi 24 juin 2017 : soirée spectacle de fin d'année avec la Fête la Musique, en collaboration avec l'association Les'Muriens. Groupe musical et assiette de paëlla au programme !

• Le samedi 30 septembre 2017 : en partenariat avec Les'Muriens, spectacle « Les Chrétiens des Alpes », groupe de chansonniers monté depuis 2 ans et qui remporte aujourd'hui un beau succès dans la région. Valse, « rockabilly », et bien d'autres… Spectacle en odorama « sans prise de tête » !

Tout le comité de l'ASL (Camille, Claire, Corinne, Elisabeth, Ingrid et Julie) se joint à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2017.

Viviane Pellet - Présidente

asl.lamuraz@gmail.com/06 72 90 75 54

Sur les photos, la Zumba au Téléthon 2015 !

Le Comité des Fêtes

Vide-Greniers – Organisé par le Comité des Fêtes

Comme chaque automne depuis quelques années, le Vide-greniers attire les « mordus » et de nombreux promeneurs qui profitent d'une sortie dominicale pour venir passer un moment détendu, grignoter un petit quelque chose et – pourquoi pas – trouver LE petit truc qui leur fait plaisir à moindre prix… À entendre les exposants et les badauds, c'était une bien belle journée! Et c'est exactement le but recherché par le Comité des Fêtes qui l'a organisé à la salle polyvalente le 11 septembre dernier.

Ronde d'Automne – Organisée par la Municipalité, le VH74, le Comité des Fêtes

La Ronde d'Automne, comme toujours sous un temps radieux, a réuni dans la bonne humeur les pilotes et co-pilotes, les bénévoles (qu'ils soient commissaires de course ou affectés aux nourritures terrestres) et les visiteurs pour cette journée vrombissante… qui commence aux aurores et se termine à la nuit tombante. Un remerciement particulier aux riverains qui acceptent les contraintes d'un dimanche un peu moins tranquille sur les coteaux de notre beau Salève. Et notre gratitude à tous ces bénévoles, dans l'ombre ou la lumière, qui ne ménagent pas leurs efforts pour que tous soient bien accueillis, choyés!

Autour du Four à Pain – Organisé par le Comité des Fêtes

Autour du Four à Pain a bénéficié d'un temps un peu frais, mais des chauffages d'appoint dans l'ancienne fruitière ont vite réchauffé l'atmosphère. Le menu, toujours aussi goûteux, jonglant entre le jambon à la broche, la soupe de courge, la tomme blanche et la délicieuse tartelette aux pommes a été apprécié de nombreux convives. Le pain cuit dans l'ancien four par des mordus de cette ancienne méthode de cuisson est parti… comme des petits pains! Et l'association Les'Muriens a profité de la chaleur du four, l'a entretenue tout l'après-midi pour faire cuire le soir de délicieuses pizzas! Cette année, nous avons bénéficié d'un duo accompagné à l'orgue de barbarie qui nous a replongés dans l'ambiance des anciens fours banaux.

Le Marché de Noël Gourmand – Organisé par Le Comité des Fêtes et L'Association Les'Muriens

Le Marché de Noël Gourmand a vu de nombreux gourmets se presser aux stands Champagne, Foie Gras, Escargots et autres chocolats fins qui n'ont pas désempli. Les bijoux de fantaisie et autres cadeaux originaux ont également connu un vif succès… L'artiste-peintre Nicolas PECHE, lauréat de nombreux concours et qui expose de St Pétersbours à Monaco était revenu nous voir pour nous faire partager son art. Un artisan du bois était également présent et nous avons pu admirer ses crèches et autres mazots merveilleusement travaillés. Les enfants ont pu se régaler des papillotes offertes par le Père et la Mère Noël, qui nous avaient fait l'honneur de venir tous les deux en calèche, et ont pu déguster des crêpes préparées par l'Association des Parents d'Élèves qui vendait également des sapins, le tout au profit de l'APE…

Enfin, nous souhaitons tous que chacune, chacun, qui souhaite participer à l'organisation de l'une ou l'autre festivité de notre commune, vienne nous rejoindre avec sa fraicheur d'esprit et des idées nouvelles…

Les'Muriens

Depuis sa création il y cinq ans, l'association LES'MURIENS s'est une nouvelle fois associée au Comité des Fêtes pour diffuser les matchs de l'équipe de France durant l'Euro 2016. Sept éditions ont pu être organisées dans la joie et la bonne humeur avec pour thème principal « Tous derrière nos Bleus ». Les fonds récoltés permettront l'organisation notamment d'une formation informatique pour les personnes les plus âgées.

C'est ensuite au mois d'octobre qu'a eu lieu la 6ème édition des « Pizza'Yoyo » au four communal de La Muraz. L'occasion de faire vivre cet endroit agréable autour des tables et d'un bar éphémère installé pour l'occasion. Environ une soixantaine de pizzas ont pu être dégustées sur place ou à l'emporter.

La seconde édition de notre soirée « Crozi'West » a de nouveau rencontré un franc succès. Un peu moins de 250 repas ont été servis dans la joie et la bonne humeur.

Cette année, notre tombola a été remplacée par une « pesée de jambon ».

Mélanie DURET remporte le jambon. Nous la félicitons.

Nous remettons cette année un lot de consolation aux quatre personnes suivantes ayant donné un poids le plus proche. Ces lots sont gracieusement offerts par l'ASSOCIATION DU TÉLÉSKI DU SALÈVE.

Nous remercions cette association ainsi que le restaurant BUFFALO GRILL de Gaillard pour leur aide et contribution.

Comme chaque année, et pour clôturer l'année 2016, vous avez pu retrouver les membres de notre association et leurs créations, lors du Marché de Noël qui s'est tenu le 9 décembre 2016 à la Salle des Fêtes.

En 2017, nous vous donnons rendez-vous pour notre traditionnelle « Journée Gauloise ».

En attendant, de la part de toute notre équipe, nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année et tous nos meilleurs vœux pour 2017.

A bientôt !!!

Yoann Thomas et Magali Dupont-Descombes

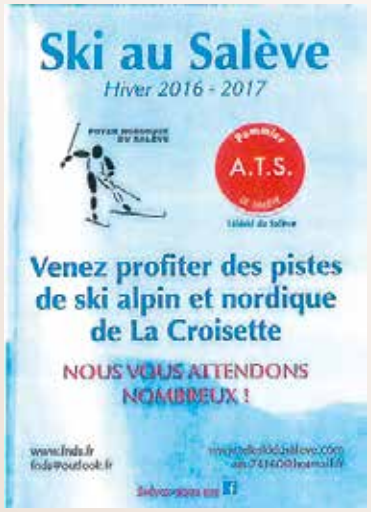

Bibliothèque

• Votre bibliothèque du village « Les Croc'Livres » vous accueille :
le mardi de 15h45 à 19h et le premier samedi de chaque mois de 10h à 12h.

• Dans les rayons, vous venez découvrir chaque mois des nouveautés.

• Tous les bénévoles remercient plus particulièrement Savoie Biblio pour ses prêts de livres, les Conseillers départementaux pour leur aide financière, et la Commune pour la mise à disposition des locaux et son partenariat.

L'équipe des bénévoles

APE

Des nouvelles de l'A.P.E.

Cette année encore, l'APE de La Muraz a fait fort, et a mené de front toutes les manifestations, ainsi que le fonctionnement de la cantine et garderie.

La nouveauté de cette année fût la FIESTA KID, organisé le soir du 25 novembre, à l'initiative de Laure et Nicole, deux membres actifs de notre comité !

Cette soirée a été pensée dans l'unique but de réjouir les enfants, et a ravi les petits comme les grands enfants. Ils ont pu profiter d'une soirée dansante et partager ensemble un buffet pour un prix d'entrée de 8 euros. Pendant ce temps, pour les parents qui ont souhaité rester, il était possible de le faire tout en profitant d'une petite restauration servie au bar. Près de 90 enfants ont participé à cette soirée festive et de nombreux parents ont également profité de ce moment pour se retrouver, permettant ainsi à l'association de réaliser une jolie recette.

Le comité a été renforcé depuis cette rentrée par Damien et Emilie, et se réjouit d'accueillir de nouveaux parents volontaires, ainsi que d'autres bénévoles, afin de mener à bien tous les projets pour nos enfants, qu'ils soient sportifs, culturel, éducatifs… (une classe verte est en préparation notamment) et nous soutenir dans tous les événements de l'année (Marché de Noël, Carnalasagnes, plantons, Fête de l'école, 13 juillet…).

Quelques dates à retenir : 18 mars, le Carnalasagne, le week-end du 13 mai, la vente de fleurs et plantons et le bal du 13 juillet. Retrouvez toutes les infos sur le nouveau site : www.ape.lamuraz.fr. Tout le comité vous souhaite une très belle année 2017 !

À la Croisette, les scolaires au ski nordique

La neige était venue et elle a fondu. Mais ce n'est que partie remise. Le Foyer Nordique de Ski du Salève se prépare à accueillir les scolaires pour des cycles de 4 jours par école. Les communes concernées sont :

- La Muraz (75 élèves environ)
- Saint Julien (50 élèves environ)
- Feigères (30 élèves environ)
- Blécheins (15 élèves environ)

Alors, les enfants, on farte (avec les skis modernes, ce n'est plus toujours nécessaire), on entretient sa forme et on se lance avec l'école.

E.T.

FOYER NORDIQUE DU SALÈVE

Un espace nordique avec un panorama exceptionnel
A seulement 20 minutes d'Annemasse - Genève - Cruseilles
Site Web : www.fnds.fr
Facebook : Foyer Nordique du Salève
E-m@il : fnds@outlook.fr
Téléphone : +33.(0)4.50.94.50.17

Piste bleue : aller-retour de 10 km, 160 mètres de dénivelé
Piste rouge : boucle de 14 km, 450 mètres de dénivelé
2 espaces d'apprentissage
Itinéraires piétons-raquettes balisés
Locations de skis adulte et enfant, classique et skate
Locations raquettes adulte et enfant
Salle hors-sac
AVANTAGES ADHERENTS, renseignez-vous !!!

Association Saint-Antoine
Fête du village - 24 juillet 2016

Avec un temps plutôt agréable, ni trop chaud, ni trop froid, et un soleil de fête, cette journée s'est placée d'emblée sous les meilleurs auspices.

Après la messe dans notre église, tout le monde se dirigeait vers le chapiteau bien connu pour prendre l'apéritif et découvrir les réjouissances offertes.

A table !

Les Tradisons

Dès l'apéritif et durant une bonne partie de la journée, le groupe TRADI'SONS a su enthousiasmer un nombreux public, ravi de le retrouver après quelques années d'absence Parmi les grands classiques de notre fête, on trouvait comme toujours la pétanque et le Patakaisse, spécialité bien locale que la jeune génération fréquente assidûment.

Plus dure sera la chute !

Les repas de midi et du soir reçurent une bonne fréquentation et chacun put savourer les menus annoncés et attendus. Rendez-vous est pris dès à présent pour la 60e qui aura encore lieu au centre du village. Soyons certains que les organisateurs sauront marquer cet anniversaire comme il se doit. E.T.

Autour de l'orgue

Pour la onzième année consécutive, un concert autour de l'orgue était donné dans notre église en ce dimanche 18 décembre à 16h30. Bien entendu, il s'agit toujours d'un concert de Noël et, comme d'habitude, on retrouvait les Dames de Chœur, l'Ensemble vocal du Salève et la Chorale paroissiale, l'ensemble placé sous les directions de Laurent Chiorino et Olivier Borer. Ce dernier accompagnait également les chants à l'orgue et nous a gratifiés d'un Prélude et d'une Fugue de Jean-Sébastien Bach.

Dans la deuxième partie consacrée aux chants de Noël, Laurent a invité l'assistance à participer aux chants. Ce concert est gratuit, mais une collecte est faite à la sortie pour permettre de payer les frais d'entretien de cet orgue à tuyaux. Après le concert, tout le monde s'est retrouvé à la salle St Antoine, au-dessus de la Mairie (côté église) pour le verre de l'amitié et quelques agapes.

E.T.

Salon Fée-main dans notre commune

Ces samedi 12 et dimanche 13 novembre étaient l'occasion d'accueillir à notre tour la 3e édition du salon Fée-main, organisé par l'association Action d'Arve et Salève.

Ce salon permet de rencontrer des artisans créateurs et de découvrir d'innombrables talents dans différents secteurs : lingerie, vitraux, bijoux, chapeaux, sacs, décorations, vêtements pour l'hiver etc., une hotte originale à quelques semaines des fêtes de fin d'année. Mission accomplie, tant les exposants étaient contents du nombre de visiteurs, mais également, de la participation des élus de la Communauté de Communes Arve et Salève qui avaient répondu présent à l'invitation du Président de l'association Samuel Suchel pour le verre de l'amitié lors de l'inauguration du samedi soir. Notre député Martial Saddier a souligné la qualité de ce salon encourageant le commerce de proximité, véritable lien de proximité.

N.P.

© Photos : SAZ-Photo - Sabine Zahner « La Photo autrement » - Reignier

Chasse

Vers une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la nature et les chasseurs ...

La réglementation de la pratique de la chasse dans le département évolue afin de favoriser une meilleure cohabitation entre les différents usagers des espaces naturels (promeneurs, chasseurs, vététistes...). La Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) avec Monsieur le Préfet et ses services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), en concertation avec les responsables locaux de chasse et les autres acteurs concernés, ont renforcé les dispositions réglementaires et élaboré de nouveaux outils garantissant l'exercice de la chasse, préservant la maîtrise des dégâts, la prévention des collisions routières et permettant au public de profiter des espaces naturels péri-urbains, en sécurité.

Une formation renforcée

Plus de 3000 chasseurs, chargés d'encadrer des chasses collectives, ont suivi une formation obligatoire spécifique sur la sécurité et le partage de la nature. En 2017, tous les chasseurs de Hte-Savoie suivront également cette formation.

Des règles de sécurité spécifiques et strictes

Désormais, les chasseurs seront mieux identifiés avec le port systématique d'un dispositif de visualisation de couleur vive (gilet, veste, casquette, brassard). Les chasses collectives seront organisées avec la tenue d'un carnet de battue et sous la conduite d'un responsable d'équipe.

Une communication améliorée pour l'accès de tous à l'information

Dès cet automne, trois outils de communication seront mis à la disposition des utilisateurs de la nature pour les informer de l'ouverture de la chasse et d'actions de chasse collectives dans chaque commune. Lors des promenades, chacun sera amené à rencontrer deux types de panneau :

- **Un panneau permanent**, affichant les jours de chasse sur le territoire communal, implanté aux différents départs des principaux sentiers de randonnée.

- **Un panneau temporaire « chasse en cours »** indiquant une action de chasse collective en cours de déroulement

« Partage et nature »

Une application smartphone, inédite en France, sera disponible sous Android ou Apple. Elle permettra à chacun d'avoir accès aux jours de chasse par commune et de localiser les zones où l'exercice de la chasse est limité. Cette application gratuite sera téléchargeable sous le nom de « Partage et nature » sur Play store ou Apple store (lien disponible sur **www.chasseurs74.fr**, site internet de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Savoie). Il sera possible de se connecter en flashant le **QR code** présent sur les **panneaux permanents**.

Chasse

Chasser autrement dans les zones péri-urbaines à forte fréquentation.

En plus des 74 100 ha de réserve de chasse, des jours de fermeture départementale de la chasse le mercredi et le vendredi, une réglementation spécifique va s'appliquer sur certaines zones sensibles du département avec une interdiction de tir le dimanche à partir de 11h30 et également la création de réserves supplémentaires.

La nature, les bois, les champs sont des espaces où se développe une faune sauvage riche et quelque fois fragile. La chasse permet de sauvegarder ces milieux tout en gérant et régulant certaines espèces. Ouverte en moyenne une cinquantaine de jours par an, la chasse est nécessaire et veille à s'adapter à son environnement et aux autres utilisateurs.

Ensemble, pour la nature

- *Je respecte les sentiers balisés pour le bien-être de la faune sauvage ;*
- *je porte des vêtements de couleur vive pour signaler ma présence ;*
- *je ramasse mes déchets ;*
- *je tiens compte des panneaux « chasse en cours » qui avertissent d'une action de chasse ;*
- *je m'informe des jours de chasse par commune grâce aux panneaux ou à l'application smartphone « Partage et Nature ».*

Cet automne, n'hésitez pas à aller à la rencontre des chasseurs

Pour mieux connaître leur pratique et avoir des informations sur le territoire de votre commune. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez également prendre contact avec le président de l'Association Communale de Chasse ou la Fédération Départementale : www.chasseurs74.fr - fdc74@chasseurs74.fr

Quand et comment faire opposition à un chèque?

Une personne peut faire opposition au paiement d'un ou plusieurs chèques en cas de chèques perdus ou volés, d'utilisation frauduleuse (imitation de la signature ou modification des données du chèque) ou en cas de procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire du professionnel bénéficiaire du chèque. Pour ce faire, elle doit avertir sa banque le plus rapidement possible ou, le cas échéant, le Centre National d'appel des chèques perdus ou volés (0.892.68.32.08). En tout état de cause, une confirmation par écrit indiquant le numéro du (des) chèque (s) concerné (s) dans les 48 heures doit être faite à sa banque.

Les députés ont décidé de réduire la validité des chèques bancaires d'un an à 6 mois. En votant dans le cadre de la loi Sapin 2 cette réduction, les législateurs entendent encourager les Français à employer des moyens de paiement plus moderne.

Article de la lettre n° 9.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES DE HAUTE-SAVOIE

5 rue du CHAUDAIRON - 74960 MEYTHET

Tél. : 04 50 67 32 48

Courriel : coderpa.74@orange.fr - Site : www.coderpa74.net

M-E.L.

La loi "Gémapi" va entrer en application

Vous avez peut-être remarqué sur vos feuilles de Taxe d'habitation et de Taxes foncières une nouvelle colonne « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Pour le moment elle n'est pas alimentée. Cette loi votée fin 2013 rend les Maires responsables des dégâts provoqués par les débordements des cours d'eau sur le territoire de leurs communes. Cette responsabilité peut être déléguée. C'est le cas pour nous. Les communes de la CCAS ont délégué à la CCAS qui a ensuite délégué au SRB qui, lui, délègue au SM3A. Pour prévenir les risques, des travaux doivent être engagés le long de nos cours d'eau, même si certains ont été entrepris depuis plusieurs années. La loi prévoit un financement des travaux par l'impôt.

Pendant de nombreuses années, les communes adhérentes du SM3A en basse vallée de l'Arve ont largement contribué aux travaux effectués dans la haute vallée. Aujourd'hui, des besoins apparaissent chez nous. Il a semblé au SRB et à la CCAS qu'avant de recourir à l'impôt chez nous, il serait normal que les communes de la haute vallée et du Val Montjoie mettent à leur tour la main au portefeuille. Elles ont un gros potentiel touristique qui leur rapporte de bonnes rentrées d'argent et beaucoup de travaux y ont été effectués aussi pour ou à cause de leurs activités touristiques. La décision de recourir à l'impôt revient d'abord au SM3A. L'impôt peut atteindre 40 € par habitant et par an. Il appartient ensuite aux Communautés de Communes de décider si elles veulent faire payer cet impôt à leurs habitants. Dans ce cas, la somme à prélever apparaîtra sur nos feuilles d'impôt. Dans le cas contraire, les Communes devront s'acquitter sur leurs budgets propres. Pour notre cas, le choix a été fait d'un prélèvement modéré : 16 €

E.T.

Nos déchets

Si nos déchets sont depuis longtemps traités correctement, ils n'en coûtent pas moins fort cher à tous, puisque, comme expliqué dans un précédent bulletin, il faut les collecter, les transporter et les incinérer. La règle est simple : plus il y en a et plus cela nous coûte. Aussi, nous devons prendre conscience de l'urgence de limiter leur quantité. Comment y parvenir ? Nous habitons majoritairement des maisons individuelles et nous avons un jardin. Aussi nous pouvons « composter » tout ce qui peut l'être. Les emballages de toutes sortes sont autant de déchets polluants. Le tri doit s'imposer à tous et nous devons si possible rechercher les produits présentant un minimum d'emballages, de boîtes et de sacs, tous objets polluants par nature. Nous devons prendre aussi conscience que les mauvaises habitudes très franchouillardes sont difficiles à perdre et qu'actuellement l'idée de rendre obligatoire l'usage de sacs spécialisés et dûment taxés conduirait bon nombre d'entre nous à abandonner leurs ordures dans la nature. Il est rageant lorsqu'en venant déposer un petit sac par semaine ou par quinzaine de voir les containers encombrés par des sacs volumineux et nombreux. On se dit alors qu'on paye pour les autres. Nous en appelons à la responsabilité de chacune et de chacun.

Rappel : les ordures doivent être déposées dans les containers seulement à partir du samedi pour le ramassage du lundi matin. Il n'est pas normal que certains containers soient pleins dès le mardi matin. Le verre (bouteilles etc.), le papier, les emballages et bouteilles plastiques doivent impérativement rejoindre les containers spécialisés. Les encombrants doivent être envoyés à la déchetterie ou à défaut dans les bennes lors des deux week-ends de collecte.

Des conteneurs spécialisés ont été placés au cimetière, là aussi leur utilisation implique de trier soi-même les déchets que chacun ramasse sur sa tombe familiale.

Ceci est l'affaire de tous. Alors, un petit effort…

E.T.

Conteneurs semi-enterrés

Au cœur d'un avenir plus vert, des conteneurs semi-enterrés

La collecte des ordures ménagères évolue. Aujourd'hui, sur les 8 communes de la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS), il s'agit d'une collecte en porte à porte. Le camion de ramassage passe devant chez vous à un jour précis, une fois par semaine.

Demain cette collecte sera organisée de manière différente. Le camion ne passera plus en porte à porte, vous disposerez de conteneurs semi-enterrés installés près de chez vous, où vous apporterez vos sacs d'ordures ménagères, comme vous le faites déjà pour le tri des emballages, du papier et du verre.

Pourquoi des conteneurs semi-enterrés ?

Ramassage plus rapide, plus propre et plus simple

Le ramassage d'un conteneur semi-enterré s'effectue en 1 à 2 minutes alors que pour un volume équivalent en bacs à roulettes il faut 8 à 10 minutes de travail.

Une intégration dans le paysage urbain et rural et une emprise foncière limitée

Un conteneur stocke l'équivalent de 10 grands bacs à ordures, soit 5000 litres. Fini les rangées de bac peu esthétiques sur les trottoirs ou bords de routes. Discrètes et design les bornes s'intègrent bien au paysage urbain ou rural.

Facilité d'utilisation

Les couvercles noirs pour les ordures ménagères, jaunes pour les emballages, verts pour le verre et bleus pour les bouteilles plastiques et les emballages alu orientent le tri des déchets sur un même lieu.

Sécurité renforcée

Leur structure en acier est très résistante, évitant les risques de feux de poubelles et de pollution du sous-sol.

Limitation des nuisances

Grâce aux cuves étanches, les mauvaises odeurs et les déchets éventrés à l'air libre, c'est fini ! Les habitants bénéficient d'un accès permanent aux conteneurs. Ils peuvent déposer leurs déchets quand ils le veulent, sans nuisance pour le voisinage. Les habitants n'ont plus besoin de conserver des sacs pleins jusqu'au jour de ramassage.

Quels sont les déchets acceptés ?

Dans les poubelles bleues :
Les bouteilles en plastique et les emballages en aluminium.
Dans les poubelles jaunes :
Les papiers et cartonnettes.
Dans les poubelles vertes :
Le verre.
Dans les poubelles noires :
Les déchets ménagers

Comment les conteneurs sont-ils vidés ?

Une fois le conteneur plein, son sac est extrait de la cuve par le haut au moyen d'un camion-grue. Le contenu est ensuite vidé dans la benne du camion.

À La Muraz

Pour des questions de budget, la CCAS a commencé à installer quelques conteneurs disséminés dans les communes. Au fur et à mesure, ceux-ci seront généralisés. À ce jour, pour notre commune, c'est le secteur de la Biollite qui en bénéficie.

Collecte des textiles

De nombreuses associations du territoire collectent les vêtements, n'hésitez pas à faire un don !

Afin de compléter ces dispositifs et de vous permettre de trier vos textiles facilement, un conteneur spécifique a été installé à la déchèterie intercommunale des Rocailles.

Qu'est-ce que je peux donner ?

Dans des sacs fermés (maxi 50 litres) dans lesquels il y a :

- Des vêtements en bon état, propre et sec.
- Des chaussures liées par paires
- Du linge de maison
- De la petite maroquinerie

Attention : les textiles ayant servi pour des travaux ménagers ou de bricolage, ainsi que le linge mouillé ne sont pas acceptés.

Que deviennent les textiles collectés ?

90 % des textiles sont valorisés :

- Dans les 68 boutiques Ding Fring (http://lerelais.org/aussi.php?page=ding_fring)
- Dans les Relais africains (http://lerelais.org/aussi.php?page=developpement_en_afrique)
- Dans les ateliers de coupe de chiffons d'essuyage.
- Pour la fabrication de l'isolant Métisse (http://isolantmetisse.com)

Quelques chiffres

Aujourd'hui, le niveau de collecte en France est de l'ordre de 1,8 kg par habitant et par an. Ce chiffre ne représente qu'un sixième du tonnage global des textiles jetés avec les ordures ménagères (11 kg/hab/an).

Grâce à la mise en place d'un point d'apport volontaire du Relais, la collecte passe à 2 kg par habitant sur la première année. À terme, le niveau de collecte peut s'élever à 7,5 kg par habitant et par an.

Notre partenaire

Le Relais : www.lerelais.org

Contrat vert bleu Arve - Portes des Alpes

Signature du Contrat vert bleu Arve-portes des Alpes en faveur de la protection de la faune et de la flore… à l'échelle du département et du grand Genève.

Un moment très important ce 9 décembre à Esery : la signature du contrat vert bleu en présence de personnalités de la Région, du Département, des Communautés de communes et divers partenaires, au total quinze acteurs en faveur de la protection de la faune et de la flore.

Ce sont près de 36 mesures qui ont été listées pour un montant de travaux de plus de 4,5 millions d'euros. Des aménagements en vue de maintenir et restaurer des corridors biologiques et préserver la biodiversité. Aménagement d'un passage par-dessus l'autoroute à Arenthon à partir de 2019, lancement d'études dès l'année prochaine pour la construction d'un éco-pont à Vougy, travaux d'amélioration des zones de reproduction des poissons dans le Borne ou encore des chantiers de restauration du Marais du Pont-Neuf. Pour cette signature, cinq Communautés de communes, l'ARC, le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) porteur du projet, l'agence de l'eau et quelques privés dont Autoroute et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB).

N.P.

Pollution lumineuse - Des lumières dans la nuit

Voici un sujet polémique. En effet, l'urbain réclame un bon éclairage nocturne tandis que le rural préférerait que la nuit soit nuit, avec pour seuls luminaires la lune et les étoiles. Un bon éclairage en ville est synonyme de sécurité. Pour l'amant et l'amante qui se séparent après un long moment d'intimité et veulent que tout soit en ordre avant l'aurore, il convient que l'épaisseur de la nuit enveloppe celui qui va s'y évanouir. On peut penser à Chimène qui dit à Rodrigue :

« Dans l'ombre de la nuit, cache bien ton départ :
Si l'on te voit sortir mon honneur court hasard.
La seule occasion qu'aura la médisance,
C'est de savoir qu'ici j'ai souffert ta présence. »

Dans de telles situations, on ne peut parler de pollution lumineuse. Le problème est ailleurs. Essayez de regarder le ciel étoilé au cœur d'une ville éclairée et vous sentirez que quelque chose vous gêne. Ou encore, montez sur la crête du Salève par une nuit sans lune et sans nuage. Vous verrez une grande tache lumineuse vers la Ville (doit-on la nommer vraiment ?) et sur tout l'arc lémanique, et dans le ciel, vous peinerez à voir autre chose que de l'ombre. Pour nous la gêne est uniquement dans la perte du plaisir que l'on peut ressentir à voir les étoiles. Notre vie est essentiellement diurne et c'est pourquoi nous souhaitons un éclairage lorsque nous sommes amenés à nous déplacer de nuit. La lumière nous rassure. Le problème n'est pas le même pour toute la faune nocturne, tous ces oiseaux ou ces papillons de nuit qui ont un rôle à jouer dans la nature, dans ce que l'on appelle le biotope. Tous les spécialistes vous le diront : cette faune se raréfie et cela entraîne une grande perte pour notre nature. Et même les plantes ont besoin de sommeil, enfin, du noir.

La carte ci-contre nous montre la France vue la nuit depuis un satellite. Elle vous dira mieux qu'un long discours le fond du problème. Comment concilier notre désir de sécurité et le respect de la nature ? Faudrait-il choisir entre « Être ou ne pas être » ? Cet éclairage nocturne est aussi consommateur d'énergie électrique, donc générateur de pollution. La loi sur la transition énergétique et les conventions de la COP21 nous obligent. Bien entendu, il devient nécessaire de penser à réduire l'éclairage public une partie au moins de la nuit, voire même de l'arrêter complètement sur une période. Mais nous pouvons aussi nous pencher sur nos propres émissions lumineuses. Nous pouvons également choisir des luminaires équipés de dispositifs rabattant la totalité de leur lumière vers le sol. Ainsi, en rendant service à toutes sortes d'animaux nocturnes, nous participerons à améliorer notre cadre de vie. Alors un effort pour chacun…

Source : conférence donnée par le Syndicat Mixte du Salève à Vovray en Bornes le 27 avril 2016

E.T.

Art. 41 de la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 : Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation.

Art.L. 583-1 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 : Pour prévenir ou limiter les dangers ou trouble excessif aux personnes et à l'environnement causés par les émissions de lumière artificielle et limiter les consommations d'énergie, des prescriptions peuvent être imposées, pour réduire ces émissions, aux exploitants ou utilisateurs de certaines installations lumineuses, sans compromettre les objectifs de sécurité publique et de défense nationale ainsi que de sûreté des installations et ouvrages sensibles.

DOREMI

La rénovation énergétique complète simplifiée avec DORéMI

DORéMI c'est quoi ?
DORéMI est le dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles mis en œuvre par InnoVales, à la demande des communautés de communes Arve et Salève et du Pays Rochois.

C'est simple !
Vous bénéficiez d'un accompagnement gratuit tout au long votre projet de rénovation avec un interlocuteur unique :

- visite de pré-diagnostic et identification des aides financières possibles
- mise en relation avec un groupement d'artisans locaux qualifiés
- étude d'une offre complète de rénovation énergétique (isolation des murs, planchers et toiture, menuiserie, étanchéité à l'air, ventilation, chauffage, eau chaude sanitaire)
- devis optimisés
- aide au montage des dossiers financiers
- coordination des travaux

Quels bénéfices ?
Avec les travaux de rénovation énergétique complète DORéMI, vous pouvez :

- diviser par 5 votre consommation de chauffage
- améliorer votre confort de vie
- augmenter la valeur de votre maison

Qui est concerné ?

- Propriétaires de maisons individuelles
- Maisons peu ou pas isolées

InnoVales
informer, innover, agir ensemble

Pour toute information :

Corinne Gatineau
Conseillère rénovation énergétique DORéMI
07 75 23 11 70 ou doremi@innovales.fr

Le Syndicat Mixte du Salève (S.M.S)

Véritable promontoire au-dessus du bassin genevois, chaînon isolé de la chaîne du Jura, le Salève est un massif calcaire culminant à 1379 mètres d'altitude.

Placé entre le bassin lémanique et le plateau des Bornes, le Salève est situé au centre d'un vaste territoire où vivent plus de sept cent mille personnes.

Le Grand Salève fut desservi de 1892 à 1935 par le Chemin de Fer du Salève, le premier train à crémaillère électrique au monde. Ce train servait principalement au tourisme, mais permettait également de desservir l'Observatoire du Salève (1913). La construction de la route menant de Monnetier à la Croisette par les crêtes du grand Salève fut commencée en 1925 et la route inaugurée en 1931.

Depuis 1932, le Grand Salève est également accessible par un téléphérique (reconstruit en 1983). La station supérieure du téléphérique, située à 1 100 mètres, est l'œuvre de l'architecte suisse Maurice Braillard.

Le Salève est également le lieu historique de naissance de l'escalade, appelée ici la Varappe, terme qui fait désormais partie du langage courant et directement tiré du nom de couloirs rocheux du Salève, la grande Varappe et la petite Varappe.

Afin de valoriser et protéger ce massif, « île préservée » au centre du territoire franco-suisse fortement urbanisé, les 19 communes du pied du Salève, ainsi que la communauté de Communes Arve et Salève, se rassemblent pour créer en 1994 le Syndicat Mixte du Salève (S.M.S.) mettant en commun toute leur énergie pour concilier la préservation des paysages, du patrimoine et de la nature du Salève avec sa vocation d'espace de loisirs et de détente pour les personnes qui vivent à son pied.

Le S.M.S. est administré par :

• Le comité syndical : 44 délégués de commune,

• Le bureau : 1 président – Pierre CUZIN et 4 vice-présidents.

• Une équipe de 10 salariés en charge de la mise en œuvre des actions.

Le financement du S.M.S. est assuré par les contributions des communes adhérentes et par les subventions émanant de l'Europe, de l'état, de la Région et du Conseil Départemental.

Le Syndicat Mixte du Salève a pour mission :

• La protection de l'espace naturel sensible du Salève, par les actions suivantes :

1. Une directive paysagère depuis 2008 interdit toute construction sur le sommet.

2. Une charte de développement durable engage les usagers à une utilisation respectueuse de la nature.

3. La directive « NATURA 2000 » protège des espèces et leurs habitats (UE) ;

4. La préservation des vergers anciens par la taille, la plantation, la sensibilisation et la valorisation des fruits.

5. Le maintien des corridors biologiques pour permettre les déplacements de la faune au pied du massif.

6. Les inventaires de la faune et de la flore avec les associations naturalistes locales.

7. Le plan de circulation des véhicules à moteur réglemente celles-ci sur les chemins.

8. Le portage administratif de la charte du plateau des Bornes.

9. Le maintien du pastoralisme sur les alpages sommitaux, grâce à une Association Foncière Pastorale (AFP), regroupant 450 propriétaires français et suisses et un Plan Pastoral Territorial. Des travaux de débroussaillement d'alpages, d'adduction d'eau, de réfection de bâtiments et de chemins d'alpages, de pose de passages de clôtures pour les randonneurs… sont réalisés.

• La valorisation de ce poumon vert : Le Salève est la montagne idéale pour la pratique des activités de pleine nature. Afin d'accueillir les multiples pratiquants et assurer leur cohabitation, le SMS :

1. Crée, balise et entretient plus de 280 km de sentiers de randonnée pédestre V.T.T.

2. Sécurise les passages dangereux qui le nécessitent, comme la grotte d'Orjobet.

3. Aménage la crête sommitale du Salève ainsi que son piémont : aire de pique-nique, tables d'orientations, panneaux thématiques, route touristique.

4. Assure la médiation entre les utilisateurs du massif, les organisateurs d'événements sportifs, les offices de tourisme locaux.

5. Valorise le territoire autour d'évènements comme « Mont Salève en marche » ou « 1 jour 1 col » ou « la journée des vergers ».

6. Informe la population locale et touristique grâce à la diffusion de documents (livres topoguides, cartes…)

• La sensibilisation à l'environnement et au développement durable, notamment par la Maison du Salève, ancienne ferme de la Chartreuse de Pomier, aménagée en 2007, qui est un site culturel vivant sur la commune de Présilly. Elle accueille 13 000 visiteurs par an (scolaires, groupes d'adultes, familles etc.)

Cette Maison du Salève sensibilise le public à la connaissance et à la protection du Salève à travers :

• Une exposition permanente qui retrace la riche histoire du Salève.

• Des expositions temporaires annuelles et bisannuelles.

• Un jardin, un parcours thématique équipé de pupitres d'interprétation, une éco boutique, une salle hors sacs à proximité du GR65.

• Des animations nature et patrimoine à destination des familles et scolaires toute l'année.

• Des conférences en lien avec l'actualité du Salève.

• Des actions participatives avec les habitants du territoire.

• L'harmonisation de l'offre touristique sur le massif du Salève.

N.P.

Mont Salève en marche... Dimanche 4 septembre 2016

Depuis la fête du Salève organisée en 2002 à l'Observatoire à l'occasion de l'année internationale de la montagne qui draina 10 000 personnes, le SMS donne rendez-vous aux amoureux du Salève tous les premiers dimanches de septembre.

"Mont Salève en marche" est l'occasion de découvrir des itinéraires de randonnées au départ des villages dans le cadre de marches populaires le matin. Tous les marcheurs convergent vers un point de ralliement au sommet du Salève où les attendent, dans une ambiance festive, les producteurs locaux pour un pique-nique terroir. Des associations et partenaires du SMS proposent des animations et des activités pour faire découvrir le Salève et sensibiliser à son respect. Cette année, le départ de la marche avait lieu à la salle polyvalente de La Muraz, en présence de nombreux élus. Le point de rassemblement de la fête avait lieu au sommet de la Croisette sur la Commune d'Archamps. Enfin, le C.C.A.S. (centre communal d'action sociale) de notre commune a organisé un stand de vente de café, thé, pâtisseries diverses au profit de nos aînés, (balades, animations, sorties diverses) pour un bénéfice net avoisinant 450.- euros. Merci aux nombreuses personnes qui se sont restaurées à notre stand.

N.P.

Les Bornes, Pays de Reblochon

Le printemps est arrivé sur le plateau des Bornes, les arbres se sont parés d'un feuillage abondant, les prairies ont retrouvé leur tapis d'herbe tendre. Les vaches ont patienté tout l'hiver à l'abri de leur étable ; elles s'apprêtent à retrouver leurs vertes pâtures pour leur plus grand plaisir !

Les producteurs de lait à Reblochon, comme tous les producteurs de lait du plateau, s'activent ainsi pour que « la mise à l'herbe » de leur troupeau se déroule au mieux. L'herbe et le pâturage sont des éléments fondamentaux pour l'Appellation d'Origine Protégée Reblochon. Mais que savez-vous du Reblochon, l'un des premiers fromages AOP français, fabriqué sur votre territoire ? Nous vous proposons de découvrir quelques facettes de cette filière !

L'AOP, une production agricole non délocalisable

L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) est une reconnaissance officielle européenne, qui identifie un produit typique, dont le caractère est l'expression de savoir-faire traditionnels et d'un territoire spécifique.

L'AOP garantit ainsi ce lien fort entre le produit et son terroir en définissant la zone géographique de production, les modes de production du lait, de la transformation fromagère et de l'affinage, issus de la tradition. Elle définit également les modalités de contrôle de ces points par un organisme indépendant.

Ainsi, depuis 1958, l'AOP Reblochon est savoyarde... et elle le restera !

L'AOP Reblochon, une filière organisée autour d'un cahier des charges, garant d'un produit de qualité et des savoir-faire traditionnels

Chaque année, quelques 30 millions de Reblochon sont fabriqués par des professionnels passionnés et fiers de leur métier. Ces Reblochons sont exclusivement produits au sein de la zone géographique comprenant la majeure partie de la Haute-Savoie (A l'Est de la ligne Annecy-Genève) et le Val d'Arly en Savoie.

La filière se compose aujourd'hui de 730 exploitations agricoles et de 34 fromagers-affineurs.

Sur le plateau des Bornes, plus d'une centaine d'exploitations agricoles, regroupées au sein de coopératives, produisent tous les jours du lait utilisé pour fabriquer des reblochons onctueux.

Les membres de la filière Reblochon sont tenus de respecter des conditions de production et de fabrication exigeantes, garantissant au consommateur des pratiques traditionnelles. Pour les producteurs, ces exigences se traduisent notamment par le choix de races de vaches locales (Abondance, Montbéliarde et Tarentaise), et par une alimentation naturelle. Ainsi, à la belle saison, les vaches laitières se nourrissent exclusivement d'herbe verte complétée par des céréales, non OGM, et sont tenues de pâturer au minimum 150 jours dans l'année. L'herbe et le pâturage sont au cœur de l'AOP.

Habitants de la zone AOP Reblochon, n'hésitez pas à découvrir les coopératives et les producteurs présents à vos côtés, et devenez les premiers ambassadeurs de ce fromage, qui anime votre territoire !

D'après Document du Syndicat Interprofessionnel du Reblochon

Plus d'informations sur la filière Reblochon et le produit sur www.reblochon.fr

Nous avons le devoir de les reconnaître :

ABONDANCE
Robe marron assez soutenue, tête et poitrail blancs

TARINE
Robe marron clair

MONTBÉLIARDE
Robe dite Pie rouge

E.T.

Bloc-notes

SAMU : Tél. 15
Police Secours : Tél. 17
Pompiers : Tél. 18 ou 112 (portable)
Gendarmerie de Reignier : Tél. 04 50 95 75 11
Urgence médicale du Léman : Tél. 04 50 38 11 22

Administration communale
• Secrétariat de mairie ouvert mardi 13h-19h, mercredi 9h-12h, vendredi : 13h-18h
Tél. 04 50 94 51 86
• Permanence du Maire : mardi de 19h à 20h et sur rendez-vous
• Réunions du Conseil Municipal : premier jeudi de chaque mois (sauf exception) à 20h ou 20 h 30 selon saison - consulter le tableau d'affichage en mairie

Eau et assainissement :
Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe, Reignier - Tél. 04 50 95 71 63
Dépannage eau : Tél. 06 83 74 42 06
Dépannage assainissement : Tél. 06 77 04 19 50
Électricité : Tél. 0810 050 333
Dépannage : Tél. 0810 333 074
Communauté de Communes Arve et Salève, Reignier : Tél. 04 50 43 46 14

Poste de Mornex :
Tél. 3631, www.laposte.fr, rubrique bureau de poste, code postal : 74560 La Muraz
Ouvert : mardi, jeudi : 8h à 11h / 16h45 à 18h30
mercredi : 14h à 18h30 - vendredi : 16h45 à 18h30
samedi : 8h30 à 12h
Trésor Public/Perception
Le Florin, 2 rue du Docteur Goy, 74930 Reignier
Tél. 04 50 43 40 55
Pôle Emploi
21 avenue de Verdun, 74100 Annemasse - Tél. 3949
Presbytère de Reignier : Tél. 04 50 43 40 50

Caractéristiques de la commune

Altitude de la mairie	640 mètres
Point culminant « Les Rochers de Faverges »	1309 mètres
Superficie	1437 hectares et 62 ares
Population (janvier 2016)	1074 habitants

La commune fait partie :
• du canton de La Roche-sur-Foron
• de l'arrondissement de Saint-Julien
• de la Communauté de Communes « Arve et Salève »

Relations intercommunales : adhésions aux
• Syndicat intercommunal de Gestion des Déchets du Faucigny Genevois (SIDEFAGE)
• Syndicat de Gestion des Nomades (SIGETA)
• Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe
• Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique
• Syndicat Mixte du Salève
• Syndicat Intercommunal de la Gestion de Centre de Secours Principal de la Région d'Annemasse

Service social de Reignier :
20 Grande-Rue, 74930 Reignier - Tél. 04 50 43 44 94
Ouverture du lundi ou vendredi
8 h 45-12h et 13 h 45-17 h 30 (fermé le jeudi après-midi)
Hôpital CHAL (Centre Hospitalier Alpes Léman)
Findrol, 74130 Contamine/Arve - Tél. 04 50 82 20 00
Hôpital Privé des Pays de Savoie : Tél. 0826 30 00 74
Clinique des Vallées (neuro-psychiatrie) :
Ville-la-Grand - Tél. 08 26 20 77 02

Enseignement
• École maternelle et primaire : Tél. 04 50 94 54 17
• Collège public de Reignier : Tél. 04 50 43 42 64
• Lycée public des Glières à Annemasse : Tél. 04 50 43 93 20
• Lycée technologique Jean Monnet : Tél. 04 50 87 18 36

Services divers
• Animaux Secours - Refuge de l'espoir - Tél. 04 50 36 02 80
74380 Arthaz - Animaux perdus/trouvés 24h/24 et 7J/7
• Cantine et garderie scolaire : Association des Parents d'Élèves : http://apelamuraz.fr
• Ramassage scolaire : SM4CC - Tél. 04 50 25 63 24 (vers Reignier, Annemasse et Ville-la-Grand)
• Service de cars : La Muraz - Annemasse
Vendredi matin, départ 8h, retour 12h (tous les 15jrs)
• Taxi Hervé Roch : Tél. 04 50 95 72 63 - 06 61 12 87 17
• Ordures ménagères : ramassage le lundi matin
• Déchetterie de Reignier : 1496, route des Rocailles
Tél : 08 91 65 86 92. Rappel : badge indispensable !
d'Avril à Octobre : du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h à 12h et de 13h30 à 19h de Novembre à Mars : du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30h
• Allô service public (réponse aux questions administratives) Tél. 3939
• Impôts service : Tél. 08 20 32 42 52

Vie associative
• Association Communale de Chasse Agréée de La Muraz
Président M. André Laffin : Tél. 04 50 94 57 19
• Association des Parents d'Élèves de l'école primaire (APE)
Président M. Olivier Baulet - Tél. 06 22 02 44 11
• Association paroissiale Saint-Antoine
Présidente M^me^ Marie-Christine Duret - Tél. 04 50 94 50 44
• Association Sports et Loisirs
Présidente M^me^ Viviane Pellet - Tél. 04 50 85 04 45
• Comité des Fêtes
Présidente M^me^ Eveline Pattay - Tél. 04 50 85 09 63
• Les' Muriens
Président M. Fabrice Bovagne - Tél. 04 50 95 17 94
• Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)
S'adresser en mairie : Tél. 04 50 94 51 86
• Mission Locale - Annemasse - Tél. 04 50 95 20 50
• Société de pêche « L'Amicale des Pêcheurs du Viaison »
Président M. Jean-Marc Zavallone : Tél. 04 50 94 45 06

www.lamuraz.com